



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Rapport d'Orientation Budgétaire

2026

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Sommaire

Éléments de Contexte

Les ratios d'analyse financière

Les Perspectives 2026

**Rapport
d'orientation
budgétaire**

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



I. Éléments de contexte



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



**Le projet de
budget 2026**

**Les recettes
réelles de
fonctionnement**

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026

I. Contexte économique national et international

Une reprise modérée, dans un environnement brutalement dégradé

La croissance française devrait se raffermir à 1,0 % en 2026, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé, après 0,9 % en 2025. Ce rebond, attendu depuis plusieurs trimestres, est cependant déjà fragilisé par des chocs exogènes majeurs qui se sont matérialisés depuis le début de l'année.

Le conflit au Moyen-Orient : une nouvelle source d'instabilité

Depuis la fin du mois de février 2026, le Moyen-Orient est de nouveau déchiré par la guerre, à la suite d'une vaste offensive aérienne menée conjointement par les États-Unis et Israël contre l'Iran. Ce conflit a des répercussions économiques directes et immédiates. L'INSEE a ainsi revu en baisse ses prévisions de croissance pour les deux premiers trimestres 2026, à 0,2 % par trimestre, en raison de la flambée des cours des hydrocarbures liée aux tensions au Moyen-Orient. La France devrait connaître un net regain d'inflation, qui franchirait les 2 % au cours du printemps. Si les prix du pétrole et du gaz restent élevés tout au long de 2026, le commerce mondial de marchandises pourrait se contracter encore davantage, les importateurs européens dépendants des combustibles étant les plus durement touchés, selon l'OMC.

Pour les collectivités locales, cette remontée de l'inflation est une mauvaise nouvelle directe : elle renchérit les coûts des marchés publics, des fluides et des achats de fournitures, dans un contexte où les recettes de fonctionnement sont déjà sous pression.

La guerre commerciale américaine : une menace partiellement contenue, mais persistante

Sur le front commercial, la Cour suprême des États-Unis a jugé que Donald Trump avait outrepassé ses pouvoirs en imposant des droits de douane massifs, lui retirant la capacité de les imposer d'un trait de plume. En s'appuyant sur une autre base juridique, Trump a cependant signé un nouveau décret imposant une taxe douanière de 10 % sur les produits entrant aux États-Unis, rehaussée à 15 %. La part du commerce mondial effectuée selon le principe de la nation la plus favorisée est tombée à 72 % fin février 2026, contre 80 % au début de l'année précédente. La croissance du commerce mondial des marchandises devrait ralentir sensiblement à 1,9 % en 2026, contre 4,6 % l'année dernière.

Ces tensions pèsent sur les perspectives d'activité des entreprises françaises exportatrices, avec des effets induits sur l'emploi local et, à terme, sur les bases fiscales des collectivités.

Une incertitude macroéconomique historiquement élevée

Les prévisionnistes européens expriment des niveaux d'incertitude sur la croissance et l'inflation parmi les plus élevés observés depuis le début des enquêtes, chaque prévisionniste continuant d'envisager de nombreux chemins possibles pour l'économie. Ce contexte d'incertitude généralisée justifie, dans la préparation du BP 2026, une approche prudente des hypothèses de recettes et un travail rigoureux de scénarisation des dépenses.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



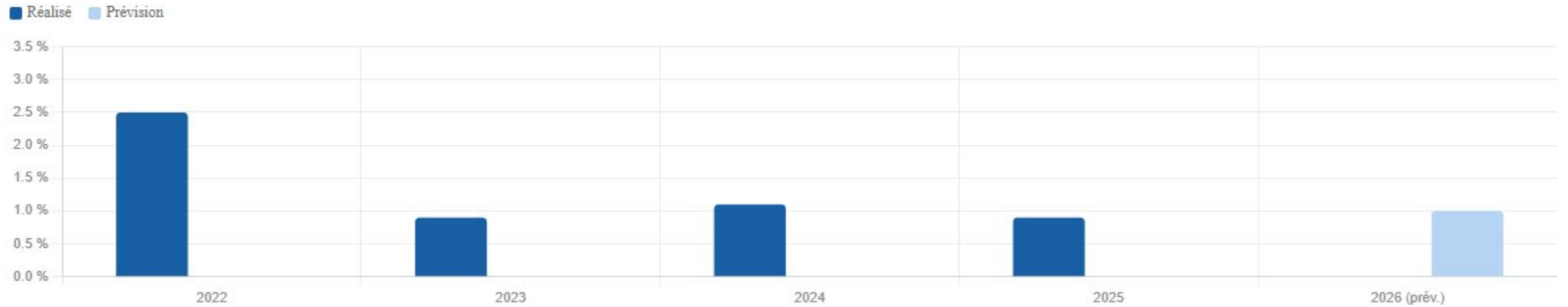
Le projet de budget 2026

Les recettes réelles de fonctionnement

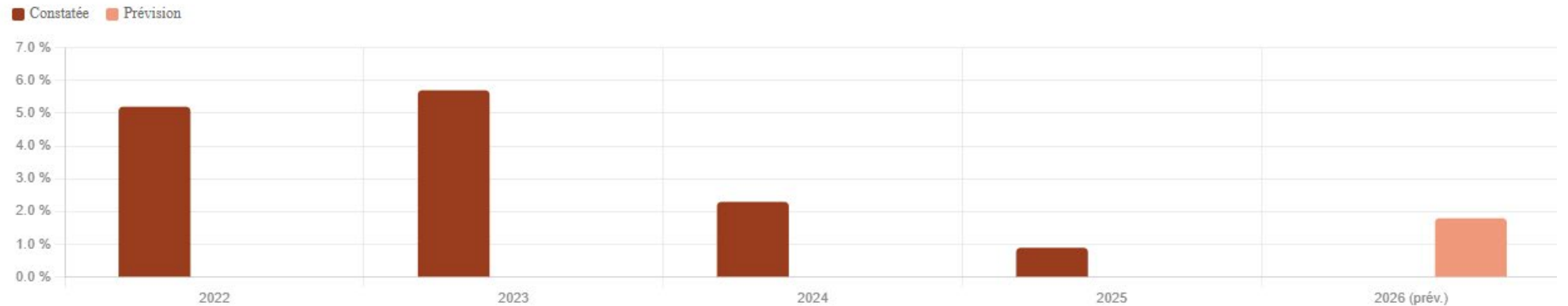
Rapport d'orientation Budgétaire

31/03/2026

Croissance du PIB — France
Évolution annuelle en %



Inflation — France (IPCH)
Évolution annuelle en %



Risque identifié — mars 2026 : Flambée des cours du pétrole liée au conflit au Moyen-Orient — l'INSEE révisé la croissance T1-T2 2026 à +0,2 % et anticipe un retour de l'inflation au-dessus des 2 % au printemps.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



**Le projet de
budget 2026**

**Les recettes
réelles de
fonctionnement**

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026

II. Contexte de la LFI 2026 : une loi adoptée sous tension, qui met les collectivités à contribution

Un parcours législatif inédit

La loi de finances 2026 a été définitivement inscrite au journal officiel le 20 février 2026, mettant fin à un long parcours législatif marqué par une adoption via la procédure du 49-3. Le gouvernement a dû user trois fois de cet article depuis le 20 janvier : une première fois sur la partie recettes, une seconde fois sur la partie dépenses, et une troisième fois pour la lecture définitive. Les motions de censure déposées par LFI et le RN n'ont pas abouti.

Un effort de 2 milliards d'euros demandé aux collectivités

La loi de finances promulguée le 19 février 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement accéléré des comptes publics, avec pour objectif de contenir le déficit à 5 % du PIB, alors que la dette française dépasse désormais 118 % de la richesse nationale. Les collectivités locales sont appelées à y contribuer à hauteur de 2 milliards d'euros.

Les principales mesures affectant le bloc communal sont les suivantes :

- **DGF gelée** : la dotation globale de fonctionnement est reconduite à 27,4 milliards d'euros, après plusieurs années de hausses, malgré une inflation estimée à 1,3 % — soit une perte en euros constants d'environ 350 millions d'euros.
- **DCRTP en forte baisse** : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes et des intercommunalités baisse de 317 millions d'euros, soit -34 %. Selon les calculs de La Banque Postale, cette dotation disparaîtrait pour la quasi-totalité des communes bénéficiaires.
- **FCTVA : année blanche pour les EPCI** : la loi de finances supprime la dérogation qui permettait aux EPCI à fiscalité propre de récupérer le FCTVA l'année d'exécution des travaux, ce qui fait de 2026 une année blanche en termes de recettes de FCTVA pour eux.
- **Locaux industriels : minoration des compensations** : l'effort total des collectivités se décompose notamment en 307 millions d'euros de moins de compensation de l'État au titre des valeurs locatives des locaux industriels.
- **Fonds vert en forte réduction** : les dotations d'investissement voient le Fonds vert réduit à 837 millions d'euros, contre 2,5 milliards deux ans plus tôt, ce qui réduit sensiblement les marges de manœuvre en matière de transition écologique.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Le projet de budget 2026

Les recettes réelles de fonctionnement

Rapport d'orientation Budgétaire

31/03/2026

Principales mesures LFI 2026 — impact sur le bloc communal

Synthèse des dispositions affectant les recettes des communes — Loi promulguée le 20 février 2026

MESURE	IMPACT NATIONAL	PÉRIMÈTRE	COMMENTAIRE
DGF — gel 2026	-350 M€ réels	Toutes communes	Maintien à 27,4 Md€ ; perte en euros constants compte tenu de l'inflation (1,3 %)
DCRTP — variable d'ajustement	-317 M€ (-34 %)	Communes et EPCI	Disparaîtra pour la quasi-totalité des communes selon La Banque Postale
▲ Locaux industriels — minoration compensations	-307 M€ national	Communes industrielles	Coefficient 0,807 sur allocations compensatrices ; plafonnement à 2 % des RRF — Impact Épernon : -166 000 €/an
FCTVA — suppression dérogation	-400 M€	EPCI à FP uniquement	Année blanche 2026 pour les EPCI ; communes non concernées directement
DILICO — dynamique TVA	Communes exonérées	EPCI / Dép. / Régions	Les communes sont totalement exonérées de la contribution DILICO 2026
CNRACL — hausse cotisations	Impact dépenses	Toutes CT	Hausse des charges patronales sur agents territoriaux — poids croissant en section de fonctionnement
Fonds vert — réduction	837 M€ (-67 %)	Toutes CT	Réduit de 2,5 Md€ (2023) à 837 M€ — capacité d'investissement écologique fortement contrainte

Source : LFI 2026 — JO 20 février 2026 · AMF · Institut Paris Région · AFL



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



**Le projet de
budget 2026**

**Les recettes
réelles de
fonctionnement**

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026

III. L'impact spécifique pour Épernon : la minoration des allocations compensatrices sur locaux industriels Une mesure discrète, à l'effet pourtant significatif

Parmi les mesures introduites par la LFI 2026, l'une d'elles mérite une attention particulière pour la commune d'Épernon. Si la coupe brutale initialement envisagée dans le PLF 2026 sur les compensations de taxe foncière des locaux industriels a bien été écartée au cours des débats, la loi finalement adoptée a introduit une **minoration de 19,3 % de l'allocation compensatrice au titre des locaux industriels**. Cette mesure, moins visible que les annonces initiales, ne figure pas sur les états 1259 notifiés par la DGFIP avant le 31 mars 2026 : une notification séparée sera adressée aux communes concernées. Elle se traduira concrètement dans les versements de l'État à compter de **2027**.

Le mécanisme de plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement s'applique en faveur de la commune, limitant la perte effective à **166 000 €/an**. C'est ce montant définitif qui sera retenu par la DGFIP dans sa notification séparée, et qui devra être intégré dans les hypothèses de recettes du budget primitif 2026.

Pourquoi cette mesure est structurelle

Cette perte n'est pas conjoncturelle : elle s'inscrit dans un mouvement de fond de désengagement progressif de l'État de la compensation des exonérations de fiscalité directe locale. Elle viendra peser durablement sur l'équilibre de la section de fonctionnement, dans un contexte où les autres leviers de recettes (DGF gelée, DCRTP en recul) offrent peu de marges de compensation.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Le projet de
budget 2026

Les recettes
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Allocations compensatrices locaux industriels — LFI 2026

Commune d'Épernon — Calcul de la perte nette définitive

Allocation compensatrice base

1 081 292 €

Montant notifié état 1259

Taux de minoration LFI 2026

-19,3 %

Coeff. 0,807

RRF 2024 (base plafond)

8 300 000 €

Recettes réelles de fonctionnement

1 **Perte brute théorique** — application du taux de minoration de 19,3 %

$1\,081\,292\ € \times 19,3\ \% = -208\,690\ €$



2 **Plafonnement à 2 % des RRF** — mécanisme de protection instauré par la LFI

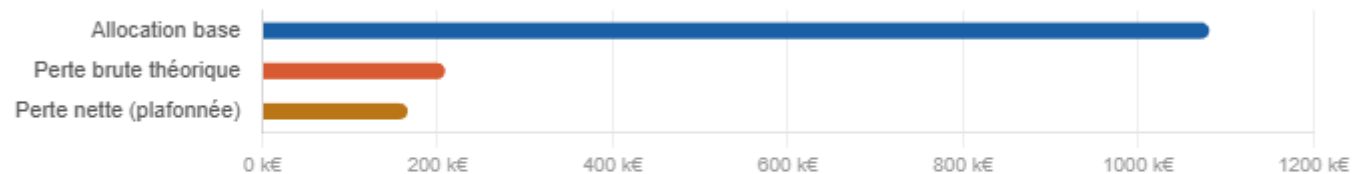
$8\,300\,000\ € \times 2\ \% = \text{plafond } 166\,000\ €$

La perte brute (208 690 €) excède le plafond → c'est le plafond qui s'applique



Perte nette définitive pour Épernon

-166 000 €/an



Calendrier : La DGFIP adressera une notification séparée — ce montant n'apparaîtra pas sur les états 1259 (notifiés avant le 31 mars 2026). L'impact se concrétisera dans les **versements 2027**.

Nature : Perte structurelle et récurrente — à intégrer durablement dans les hypothèses de recettes du BP 2026 et des exercices suivants.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



II. Les ratios d'analyse financière



Les ratios financiers de la commune (calculés sur les derniers exercices et le réalisé provisoire 2025)

Les ratios financiers de la commune (*calculés sur les derniers comptes administratifs et le réalisé provisoire 2025*)

Les ratios financiers présentés dans cette section sont calculés sur la base des **comptes administratifs** pour les exercices 2023 à 2024, et du **réalisé provisoire 2025**.

Pour l'exercice 2025, le choix du réalisé provisoire plutôt que du budget primitif voté permet de refléter au plus près la réalité de l'exécution budgétaire : le BP 2025 intégrait en effet des crédits ouverts par précaution — notamment sur les charges de personnel et les charges de gestion — dont une partie n'a pas été consommée. Retenir les chiffres budgétaires aurait conduit à sous-estimer la capacité d'autofinancement réelle de la commune et à fausser la lecture des indicateurs.

Cette approche garantit la cohérence de la lecture financière sur l'ensemble de la période et la comparabilité des indicateurs d'un exercice à l'autre.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Analyse — L'évolution des épargnes d'Épernon

Une dégradation continue et préoccupante sur 2023-2025

La lecture de l'évolution des épargnes sur la période 2023-2025 dresse un constat sans ambiguïté : la commune d'Épernon a traversé une séquence financière particulièrement difficile, dont les signaux auraient dû appeler une réaction plus précoce.

L'épargne brute a subi **une chute brutale entre 2023 et 2024**, passant de **964 450 €** à **648 491 €**, soit **une perte de plus de 315 000 € en un seul exercice (-32,8 %)**. Cette dégradation traduit un effet de ciseau entre des charges de fonctionnement en hausse — portées par l'inflation, la masse salariale et les coûts énergétiques — et des recettes insuffisamment dynamiques, faute d'ajustement fiscal. En 2025, l'épargne brute remonte modestement à **696 047 €**, mais reste bien en deçà du niveau de 2023 et **du seuil de 10 % des recettes réelles de fonctionnement** généralement retenu comme niveau de référence pour une commune disposant d'une capacité d'investissement confortable.

L'épargne nette révèle une situation encore plus préoccupante. Positive à **316 865 € en 2023**, elle bascule **en territoire négatif en 2024 à -12 422 €** : la commune ne génère plus suffisamment de ressources propres pour couvrir le seul remboursement en capital de sa dette. C'est **le signal le plus sérieux qu'une collectivité puisse émettre** — il signifie concrètement que les emprunts contractés dans le passé ne peuvent plus être remboursés par les recettes courantes, et que tout investissement supplémentaire ne ferait qu'aggraver la fragilité structurelle.

En 2025, **la situation se dégrade encore davantage**, l'épargne nette atteignant **-39 924 €** — s'enfonçant plus profondément en territoire négatif, sans aucune marge de sécurité face aux aléas.

Un fonds de roulement quasi intégralement consommé

La dégradation des épargnes sur la période s'est mécaniquement repercutée sur le **fonds de roulement** — trésorerie de fin d'exercice qui constitue le matelas de sécurité financière de la commune. Le fonds de roulement a été progressivement consommé pour compenser l'insuffisance de l'épargne, tombant à **1 735 044 € en 2023**, puis **1 271 421 € en 2024**, pour atteindre un niveau critique de **570 836 € en 2025**.

En l'espace de trois exercices, la commune a donc **consommé plus de 2,2 M€ de trésorerie accumulée**. Le niveau résiduel de **570 836 €** représente désormais à peine de quoi faire face aux imprévus et aux décalages courants de trésorerie en cours d'année — il ne constitue **en aucun cas une réserve mobilisable** pour financer des investissements ou absorber un choc supplémentaire.

Ce constat — **épargne nette négative pour le deuxième exercice consécutif**, fonds de roulement **consommé aux trois quarts en trois ans**, capacité de désendettement atteignant **12,30 années en 2025** et franchissant le seuil d'alerte de 12 ans — caractérise **une commune en fragilité financière structurelle**, héritée des exercices précédents, et justifie pleinement **l'urgence du redressement engagé par la nouvelle équipe municipale**.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



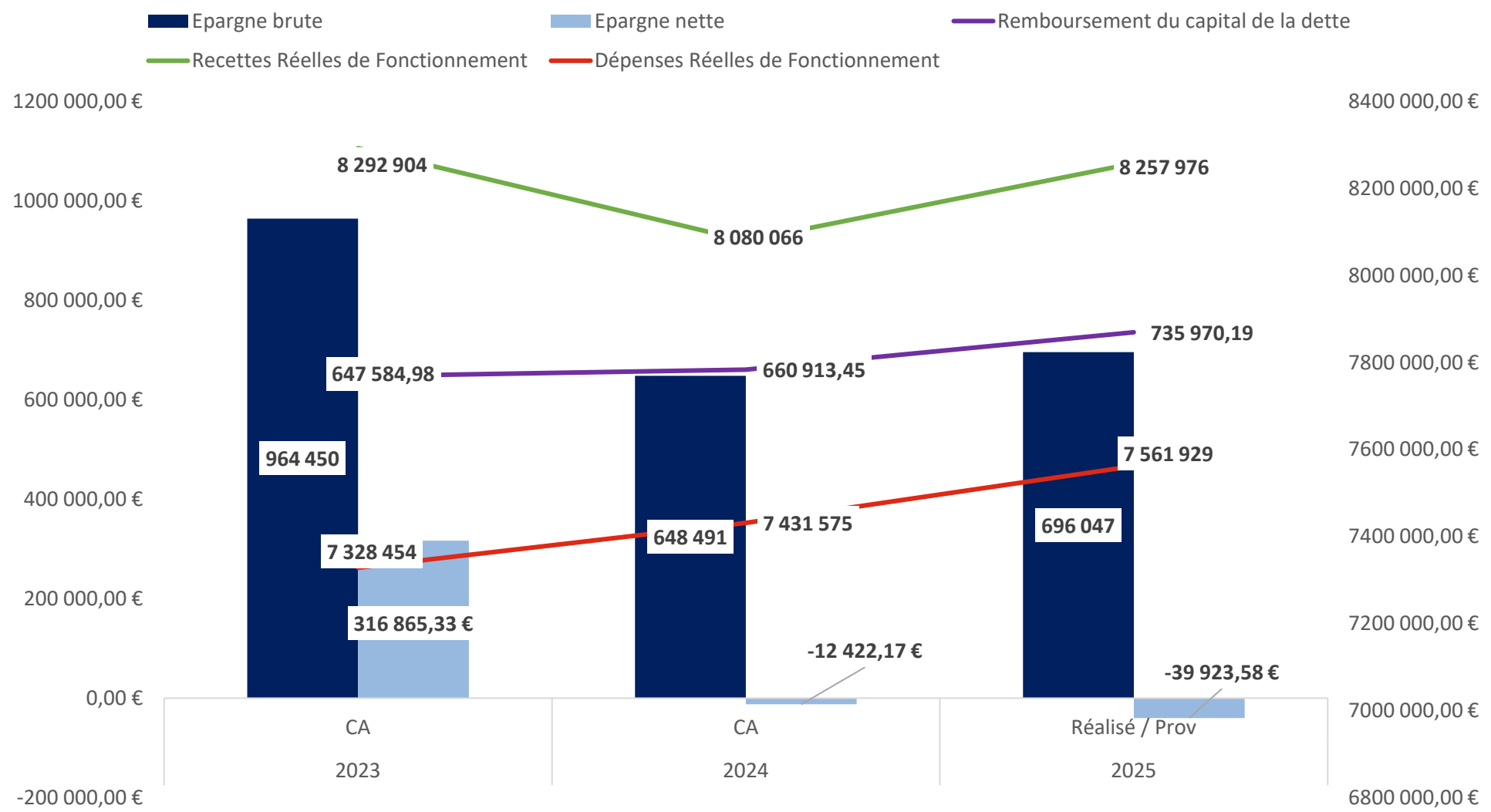
Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Épargne brute et effet ciseaux





ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



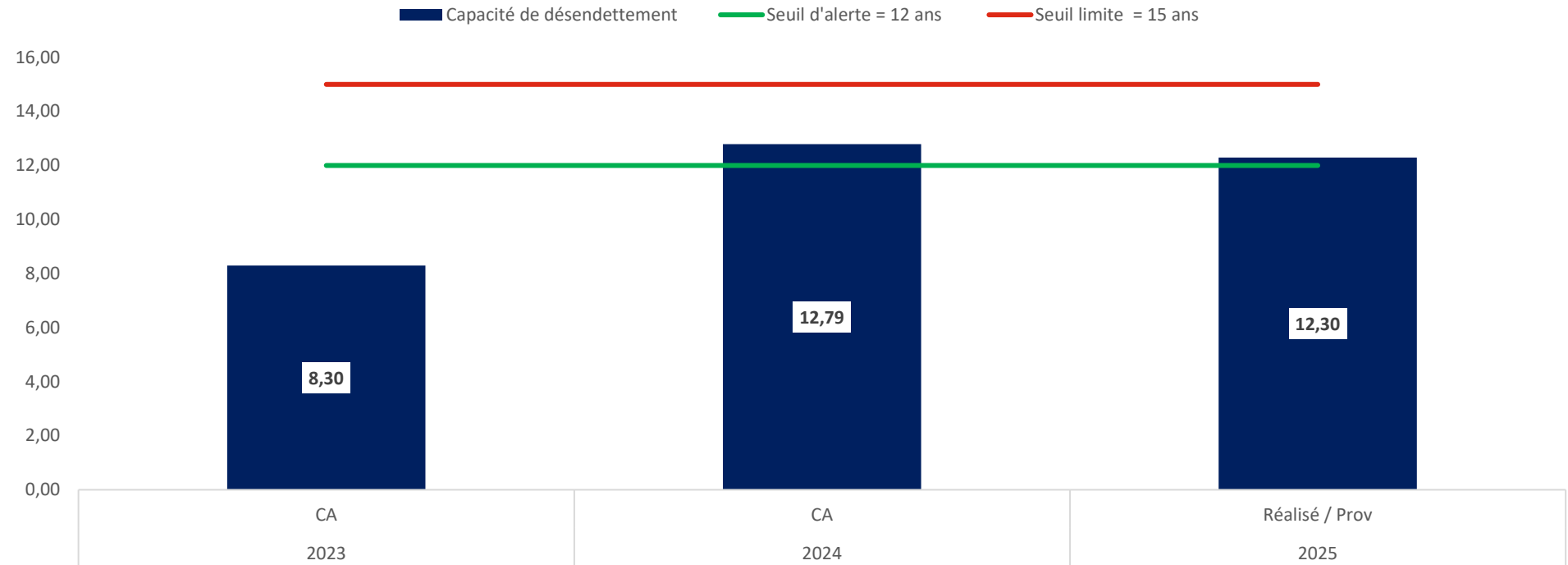
Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Capacité de désendettement de la commune (en années)



Il existe des seuils limites à ne pas dépasser, **seuil d'alerte des 12 ans** et **seuil limite des 15 ans**.

Si c'est le cas :

- La Collectivité risquerait de **ne plus être solvable financièrement**
- La Collectivité aurait du **mal à rembourser sa dette**
- Elle ne **pourrait plus emprunter** dans des conditions favorables



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Année	2023	2024	2025	Projection 2023 / 2025 %
	CA	CA	Réalisé / Prov	
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 292 904,07 €	8 080 066,45 €	8 257 976,10 €	-0,42%
<i>Dont produit de cession (775)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 328 453,76 €	7 431 575,17 €	7 561 929,49 €	3,19%
Épargne brute	964 450,31 €	648 491,28 €	696 046,61 €	-27,83%
Taux d'épargne brute	11,63%	8,03%	8,43%	-27,52%
Remboursement du capital de la dette	647 584,98 €	660 913,45 €	735 970,19 €	13,65%
Épargne nette	316 865,33 €	-12 422,17 €	-39 923,58 €	-112,60%
Encours de dette	8 004 748,28 €	8 293 834,83 €	8 558 527,29 €	6,92%
Capacité de désendettement	8,30	12,79	12,30	48,15%

L'épargne brute — solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement — constitue l'indicateur central de la santé financière d'une commune. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements et à rembourser sa dette par ses propres moyens. **Le seuil de 10 % des recettes réelles de fonctionnement** est généralement retenu comme niveau de référence pour une commune disposant d'une capacité d'investissement confortable.

Sur la période analysée, l'épargne brute d'Épernon affiche **une trajectoire préoccupante** : après **964 450 € en 2023 (taux de 11,63 %)**, elle chute à **648 491 € en 2024 (8,03 %)**, passant sous le seuil de référence. En 2025, elle remonte modestement à **696 047 € (8,43 %)**, sans retrouver le niveau de 2023 ni repasser au-dessus des 10 %.

L'épargne nette — épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette — est l'indicateur le plus révélateur de la capacité réelle d'une commune à faire face à ses engagements. Elle mesure ce qu'il reste après service de la dette, avant tout financement d'investissement.

Sa trajectoire sur la période est **particulièrement inquiétante** : positive à **316 865 € en 2023**, elle bascule **en territoire négatif en 2024 à -12 422 €**. Ce signal est **le plus grave qu'une collectivité puisse émettre** : la CAF ne couvre plus les annuités de remboursement, ce qui signifie que la commune ne peut plus rembourser sa dette par ses propres moyens sans puiser dans ses réserves. Sans redressement, ce scénario ouvre la voie à une saisine de la préfecture et une mise sous tutelle budgétaire. En 2025, **l'épargne nette se dégrade encore à -39 924 €** — s'enfonçant plus profondément en territoire négatif, sans aucune marge de sécurité face aux aléas.

Capacité de désendettement

La **capacité de désendettement** — rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute — mesure le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Le seuil de vigilance communément admis est de **10 ans** (marge de sécurité sur les seuils de 12 et 15 ans ; la moyenne nationale au niveau communal se situe aux alentours de 6 années) : au-delà, la commune entre dans une zone de fragilité qui peut limiter sa capacité à emprunter dans de bonnes conditions.

Après **8,30 années en 2023**, cet indicateur se dégrade fortement à **12,79 années en 2024** — nettement au-dessus du seuil d'alerte — avant de s'améliorer légèrement à **12,30 années en 2025**. La commune reste toutefois **en zone de vigilance sur l'ensemble de la période**, avec un encours de dette de **8 558 527 € en 2025** hérité des exercices précédents.

L'analyse des ratios sur la période 2023-2025 dresse **un tableau sans équivoque** : épargne brute sous les 10 %, **épargne nette négative pour le deuxième exercice consécutif**, capacité de désendettement dépassant **12 ans**, fonds de roulement consommé aux trois quarts. Cette **fragilité financière structurelle**, héritée de la gestion des exercices précédents, ne laissait à la nouvelle équipe municipale qu'**une seule option responsable** pour éviter une dégradation irréversible de la situation : **agir sur le levier fiscal**.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



III. Les perspectives 2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les dépenses réelles de fonctionnement

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les dépenses
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Les charges de gestions (011-65)

Les **charges de gestion** se composent des charges à caractère général (chapitre 011) et des autres charges de gestion courante (chapitre 65). Elles regroupent l'ensemble des dépenses récurrentes de la commune : fournitures, contrats de prestations de service, énergie, télécommunications et autres charges courantes d'exploitation.

Le total des charges de gestion est projeté à **4 109 531 € en 2026**, en hausse de **+8,93 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**3 772 669 €**). Cette progression, bien qu'en deçà des prévisions budgétaires initiales de 2025 (**4 216 280 €**, soit **-2,54 %**), traduit une reprise des dépenses de fonctionnement après une année 2025 marquée par une consommation effective des crédits inférieure aux prévisions — notamment grâce à la détente des coûts énergétiques.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** constituent le poste le plus important, projeté à **3 495 916 € en 2026**, en hausse de **+9,55 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**3 191 168 €**). Cette progression reflète la remontée attendue de certains postes de charges après une année 2025 basse : le réalisé 2025 avait bénéficié de la normalisation progressive des coûts énergétiques après la crise de 2022-2023, conduisant à une consommation effective inférieure aux crédits votés. La projection 2026 intègre également les effets de l'inflation résiduelle sur les contrats de prestation de service, les fournitures et les fluides, dans un contexte où la remontée des prix de l'énergie liée aux tensions au Moyen-Orient constitue **un risque haussier sur cette ligne**.

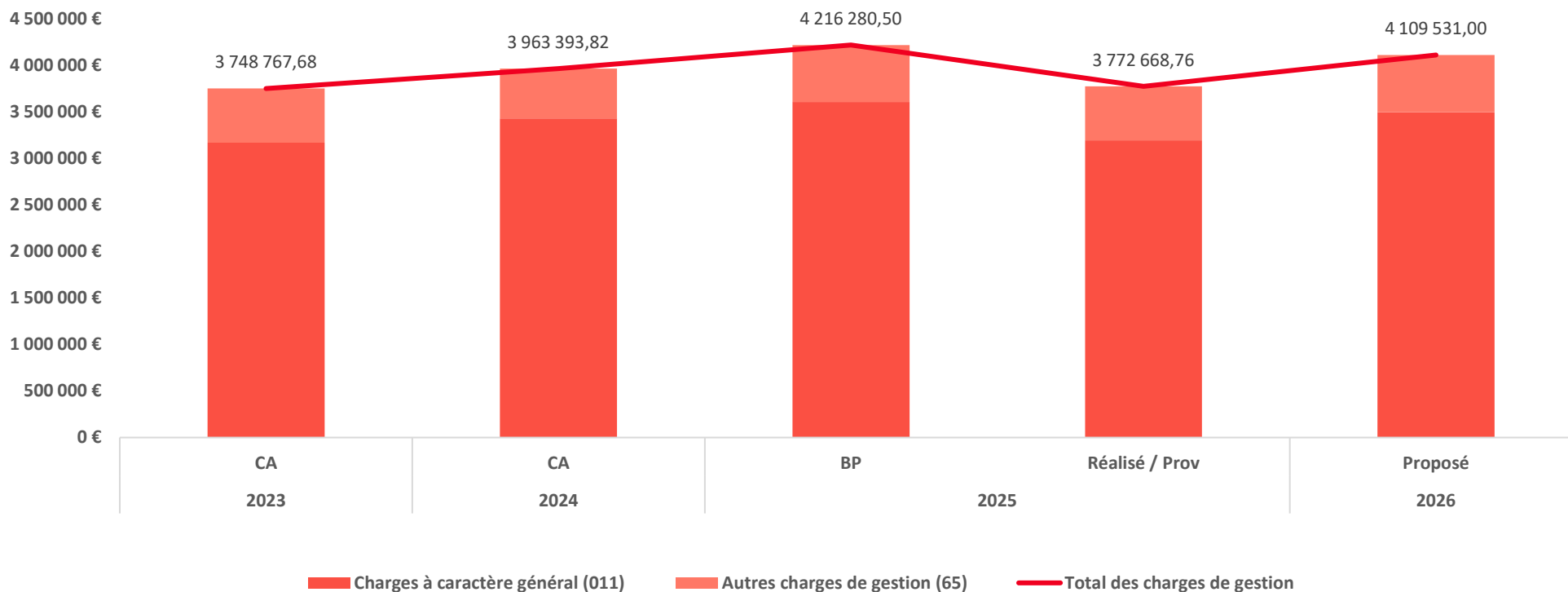
Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont projetées à **613 615 € en 2026**, en hausse de **+5,52 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**581 501 €**). Cette progression s'explique notamment par la nécessité d'**abonder plus significativement le CCAS** : la nouvelle équipe municipale a en effet constaté que l'ancienne gestion avait progressivement vidé le fonds de roulement du CCAS, imposant des dotations complémentaires de **15 000 €** puis **43 000 €** pour rétablir sa capacité opérationnelle — charges qui pèsent mécaniquement sur ce chapitre et réduisent la marge de manœuvre sur les autres postes de gestion courante.

En 2024, les charges de gestion représentaient une part structurellement importante du total des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse projetée pour 2026, portée principalement par le **chapitre 011**, appelle **une vigilance particulière** dans le suivi infra-annuel de l'exécution budgétaire, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune dans un contexte de recettes de fonctionnement quasi stables.



Les dépenses de gestion (011 - 65)

Evolution des charges de gestion

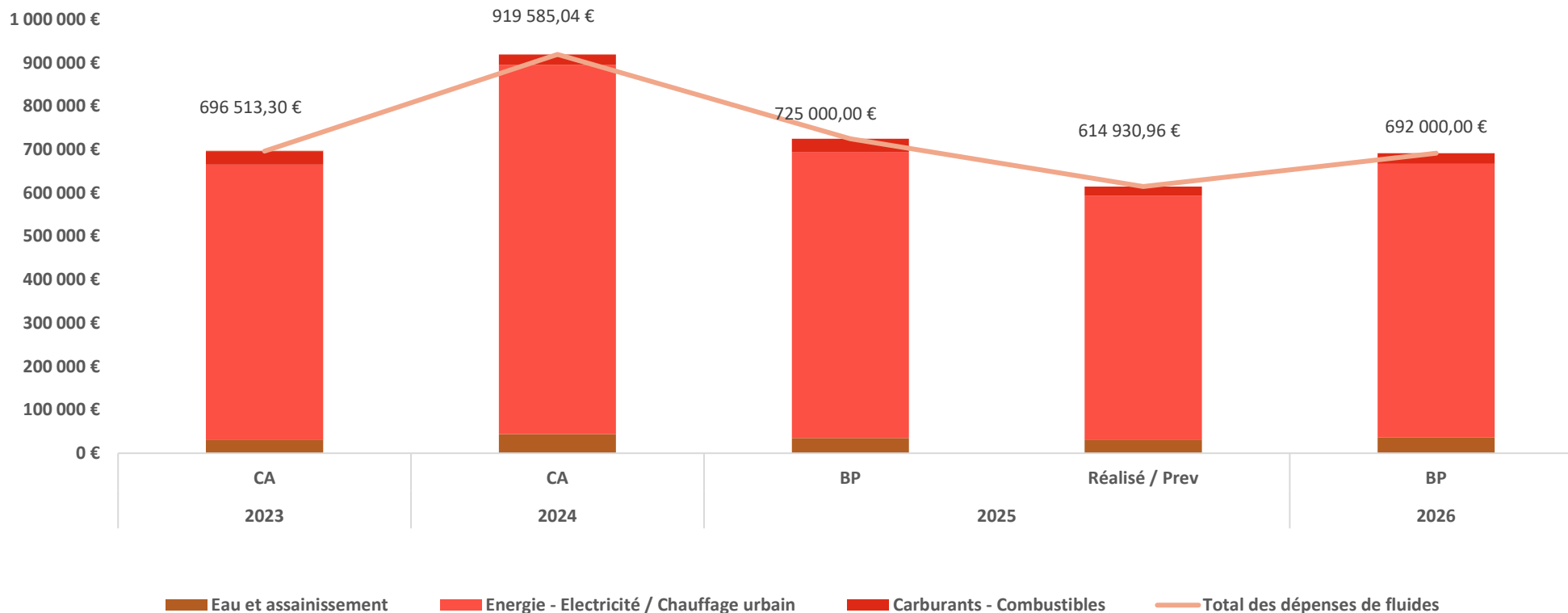


Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	Réalisé / Prov	2026 Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %
Charges à caractère général (011)	3 166 090,49 €	3 427 838,52 €	3 604 768,00 €	3 191 167,69 €	3 495 916,00 €	9,55%
Autres charges de gestion (65)	582 677,19 €	535 555,30 €	611 512,50 €	581 501,07 €	613 615,00 €	5,52%
Total des charges de gestion	3 748 767,68 €	3 963 393,82 €	4 216 280,50 €	3 772 668,76 €	4 109 531,00 €	8,93%



Les dépenses d'énergies

Evolution des charges de gestion (les fluides)



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2025 Réalisé / Prev	2026 Projection	Proj 2026 / Réalisé 2025 %
Eau et assainissement	30 359,22 €	44 028,36 €	35 000,00 €	30 085,88 €	37 000,00 €	22,98%
Energie - Electricité / Chauffage urbain	635 303,74 €	851 749,18 €	660 000,00 €	563 538,70 €	630 000,00 €	11,79%
Carburants - Combustibles	30 850,34 €	23 807,50 €	30 000,00 €	21 306,38 €	25 000,00 €	17,34%
Total des dépenses de fluides	696 513,30 €	919 585,04 €	725 000,00 €	614 930,96 €	692 000,00 €	12,53%



L'évolution et la proportion des charges de personnel (012)

Les **charges de personnel** constituent le premier poste de dépenses de la commune. Elles sont projetées à **3 887 466 € en 2026**, en hausse de **+8,93 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**3 568 788 €**), soit une augmentation de près de **320 000 € en valeur absolue**. Cette progression, nettement supérieure à l'inflation, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs structurels et nationaux sur lesquels la commune dispose d'**une marge de manœuvre limitée**.

La hausse reflète en premier lieu les effets du **GVT — Glissement Vieillesse Technicité**, mécanisme propre à la fonction publique territoriale qui produit une augmentation mécanique et incompressible de la masse salariale indépendamment de toute décision politique locale. Il se décompose en trois effets cumulatifs : le **glissement**, lié aux avancements d'échelon automatiques des agents au sein de leur grade ; le **vieillesse**, correspondant à l'ancienneté croissante des agents et à son impact sur leur rémunération indiciaire ; la **technicité**, résultant des avancements de grade et promotions internes.

À ces effets structurels s'ajoutent les **décisions nationales de revalorisation du point d'indice** de la fonction publique, sur lesquelles la commune n'a aucune prise, ainsi que la **hausse du taux de cotisation CNRACL** (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) inscrite dans la LFI 2026 — mesure qui pèse directement sur les charges patronales de l'ensemble des employeurs territoriaux.

Les trois composantes évoluent de manière différenciée :

Les **titulaires** atteignent **1 485 000 € en 2026**, en hausse de **+6,71 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**1 391 665 €**), sous l'effet des avancements automatiques et des revalorisations indiciaires.

Les **non titulaires** s'établissent à **236 000 €**, en recul de **-7,37 %** par rapport au réalisé 2025 (**254 770 €**), traduisant une stabilisation du recours aux agents contractuels.

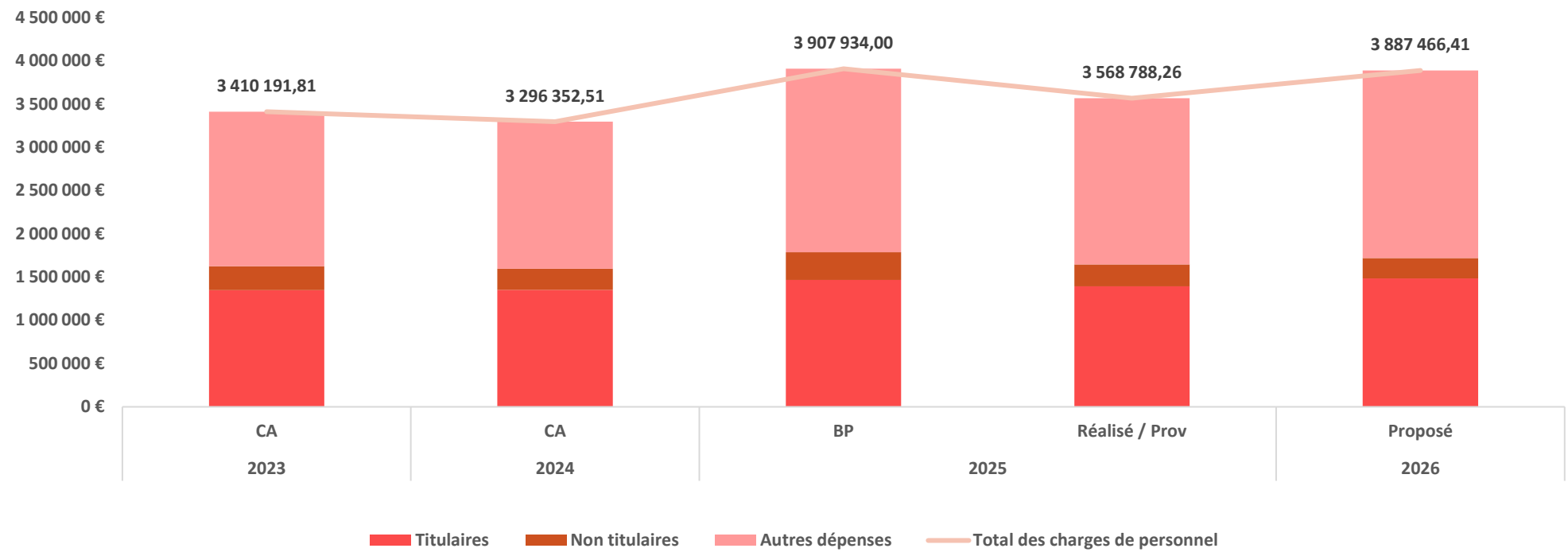
Les **autres dépenses** (cotisations patronales, régime indemnitaire, formation) constituent le poste le plus dynamique avec **2 166 466 € projetés**, en hausse de **+12,70 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**1 922 353 €**). Cette progression est largement imputable à la **hausse des cotisations CNRACL**, dont l'impact sur les budgets communaux est significatif et récurrent.

Il convient de noter que le réalisé 2025 (**3 568 788 €**) est nettement inférieur aux prévisions budgétaires initiales (**3 907 934 €**), soit un écart de **-339 146 €**, témoignant d'une **bonne maîtrise de l'exécution** en cours d'exercice. La projection 2026 à **3 887 466 €** se situe ainsi légèrement en deçà du BP 2025, ce qui confirme la **trajectoire de gestion prudente** retenue par la commune, malgré des facteurs de hausse incompressibles.



L'évolution et la proportion des charges de personnel (012)

Evolution des charges de personnel



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	Réalisé / Prov	2026 Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %
Titulaires	1 349 634,01 €	1 352 878,62 €	1 465 500,00 €	1 391 665,40 €	1 485 000,00 €	6,71%
Non titulaires	276 607,66 €	244 314,41 €	323 000,00 €	254 770,15 €	236 000,00 €	-7,37%
Autres dépenses	1 783 950,14 €	1 699 159,48 €	2 119 434,00 €	1 922 352,71 €	2 166 466,41 €	12,70%
Total des charges de personnel	3 410 191,81 €	3 296 352,51 €	3 907 934,00 €	3 568 788,26 €	3 887 466,41 €	8,93%



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les dépenses
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

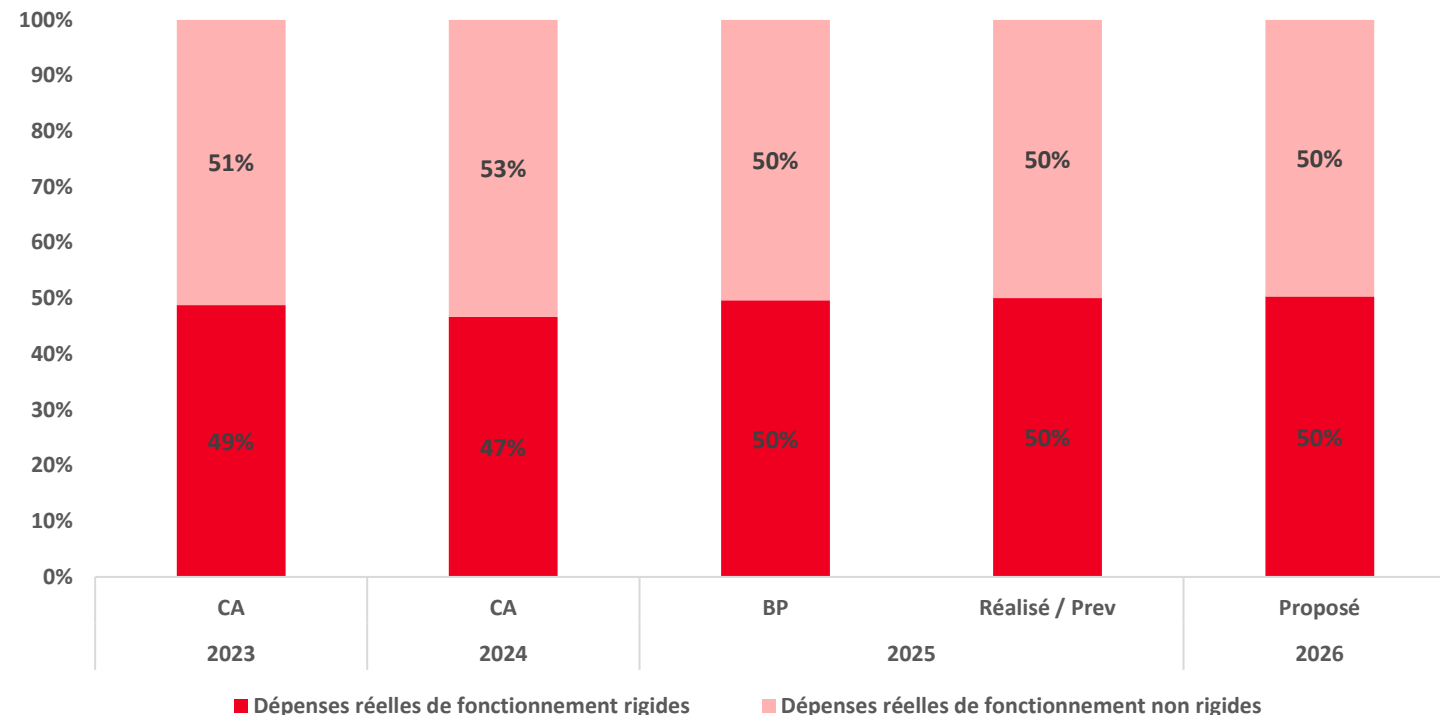
31/03/2026

La part des dépenses de fonctionnement incompressibles

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin.

La part des dépenses rigides de la commune est assez faible comparée aux communes de la strate où elle se situe entre 50 et 55%.

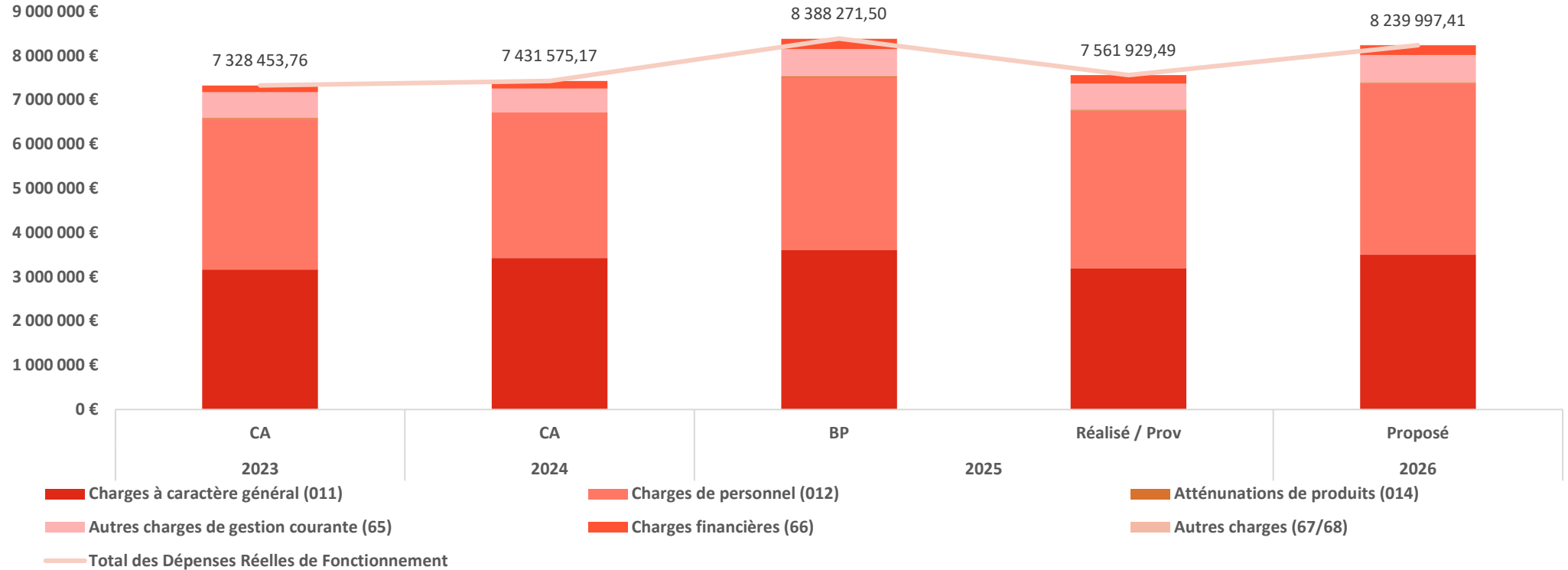
La part des dépenses rigides de fonctionnement





Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Année	2023		2024		2025		2026	
	CA	CA	CA	BP	Réalisé / Prov	Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %	
Charges à caractère général (011)	3 166 090,49 €	3 427 838,52 €	3 604 768,00 €	3 191 167,69 €	3 495 916,00 €	9,55%		
Charges de personnel (012)	3 410 191,81 €	3 296 352,51 €	3 907 934,00 €	3 568 788,26 €	3 887 466,41 €	8,93%		
Atténuations de produits (014)	17 057,00 €	0,00 €	25 057,00 €	24 296,00 €	20 000,00 €	-17,68%		
Autres charges de gestion courante (65)	582 677,19 €	535 555,30 €	611 512,50 €	581 501,07 €	613 615,00 €	5,52%		
Charges financières (66)	150 319,45 €	171 828,84 €	235 000,00 €	196 176,47 €	220 000,00 €	12,14%		
Autres charges (67/68)	2 117,82 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00%		
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 328 453,76 €	7 431 575,17 €	8 388 271,50 €	7 561 929,49 €	8 239 997,41 €	8,97%		

ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les dépenses réelles de fonctionnement

Rapport d'orientation Budgétaire

31/03/2026



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



Les dépenses
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

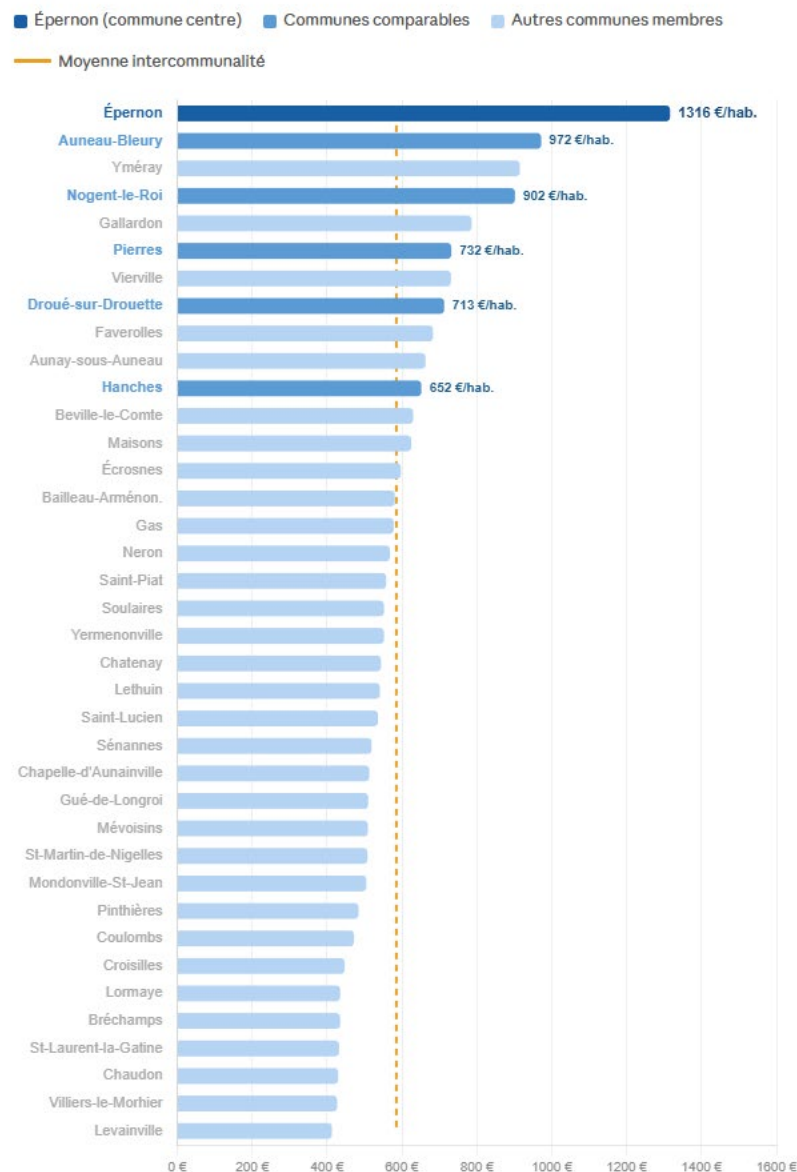
Comparaison des dépenses de fonctionnement au sein de l'intercommunalité

Avec **1 316 €/habitant de dépenses réelles de fonctionnement en 2024** en progression régulière depuis 2022 (1 279 €) Épernon se positionne nettement au-dessus de la moyenne des communes membres de la Communauté de Communes.

Les communes les plus comparables en termes de taille et de budget **Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (972 €), Nogent-le-Roi (902 €), Pierres (732 €), Droué-sur-Drouette (713 €) et Hanches (652 €)** restent toutes significativement en deçà du niveau d'Épernon, confirmant l'écart structurel entre la commune centre et les autres membres de l'intercommunalité.

Cet écart s'explique en grande partie par la nature même d'Épernon : commune centre de l'intercommunalité, elle supporte des équipements et des services publics culturels, sportifs, administratifs dont bénéficient également les habitants des communes membres. Ce phénomène classique de **centralité intercommunale** justifie structurellement un niveau de dépenses par habitant supérieur à celui des autres communes membres, et doit être intégré dans toute lecture comparative de cet indicateur.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant — Communauté de Communes
Comparaison 2024 — €/habitant, classement décroissant





ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



L'endettement de la commune

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



L'endettement
de la commune

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

L'encours de dette de la commune

L'encours de dette de la commune s'établit à **8 558 527 € au 31 décembre 2025**, stable par rapport au niveau atteint fin 2024 après la contractualisation d'un emprunt de **950 000 € en 2024** et d'un emprunt d'équilibre de **1 000 000 €** inscrit au BP 2025. Pour 2026, **aucun nouvel emprunt n'est projeté**, ce qui permet d'amorcer une trajectoire de désendettement : l'encours devrait ainsi se réduire à **7 787 462 € au 31 décembre 2026**, soit une diminution de près de **771 000 €** sur l'exercice.

Annuité 2026 : L'annuité de la dette projetée pour 2026 s'élève à **1 000 000 €**, se décomposant en :

- **780 000 €** de capital remboursé
- **220 000 €** d'intérêts

Cette annuité est en hausse par rapport au réalisé provisoire 2025 (**932 147 €**), reflétant la **montée en charge progressive du service de la dette** consécutive aux emprunts contractés en 2024 et 2025. Le tableau d'amortissement prévisionnel met en évidence **une trajectoire de désendettement structurellement saine** sur le long terme :

L'encours haut est atteint en **2025-2026 aux alentours de 8,5 M€**, puis décroît régulièrement.

L'annuité se stabilise autour de **950 000 à 962 000 €** jusqu'en 2031, avant de diminuer sensiblement à partir de **2032 (703 640 €)** puis de façon accélérée à partir de **2033 (364 351 €)**, traduisant l'extinction progressive des emprunts les plus anciens.

L'encours devrait passer **sous la barre des 5 M€ dès 2030** (5 410 443 €), **sous 3 M€ en 2033** (3 153 957 €), et s'établir à **740 697 € en 2041**, dernière année du tableau d'amortissement.

⚠ Point de vigilance : l'absence d'emprunt projeté en 2026 est un signal positif pour la soutenabilité financière. Toutefois, le niveau des investissements à venir et les besoins de financement associés devront être **suivis attentivement** afin de ne pas compromettre cette trajectoire de désendettement.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



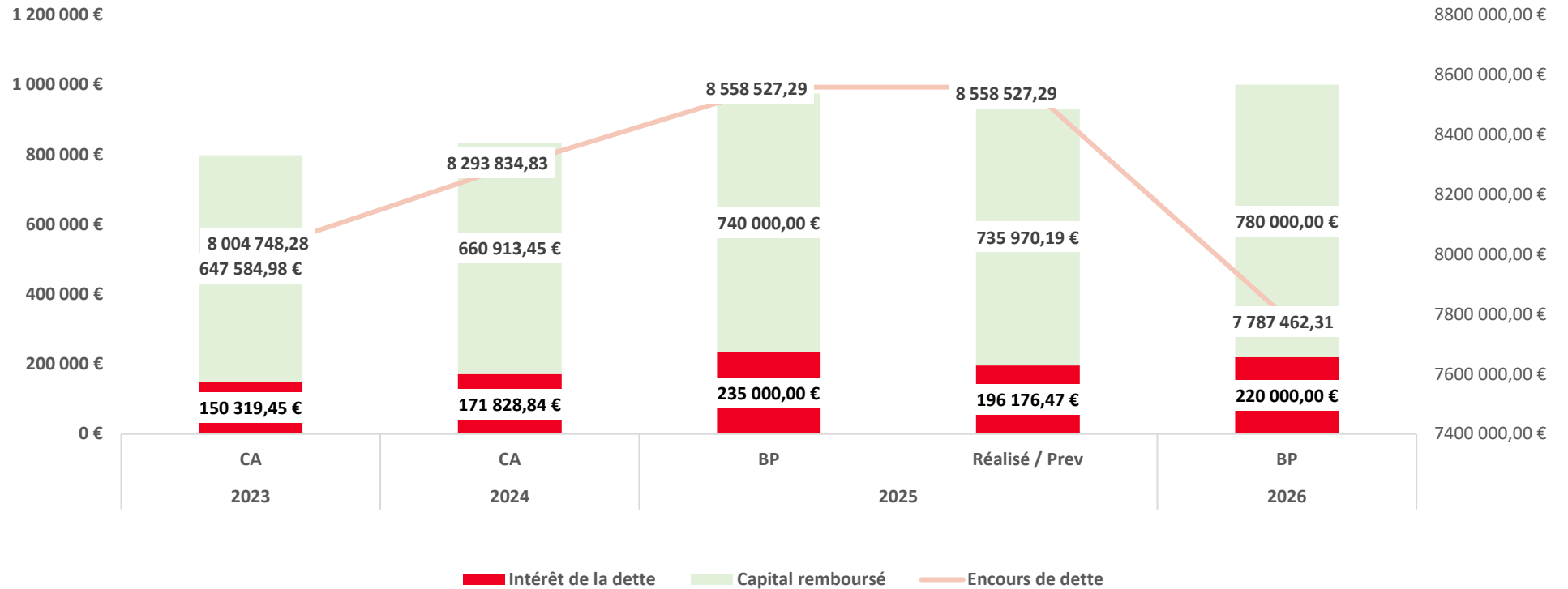
L'endettement de la commune

Rapport d'orientation Budgétaire

31/03/2026

L'encours de dette de la commune

Evolution de l'encours de la dette avec emprunt d'équilibre



Année	2023	2024	2025		2026
	CA	CA	BP	Réalisé / Prov	Proposé
Emprunt contracté	0,00 €	950 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Intérêt de la dette	150 319,45 €	171 828,84 €	235 000,00 €	196 176,47 €	220 000,00 €
Capital remboursé	647 584,98 €	660 913,45 €	740 000,00 €	735 970,19 €	780 000,00 €
Annuité	797 904,43 €	832 742,29 €	975 000,00 €	932 146,66 €	1 000 000,00 €
Encours de dette	8 004 748,28 €	8 293 834,83 €	8 558 527,29 €	8 558 527,29 €	7 787 462,31 €



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



**L'endettement
de la commune**

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026

L'encours de dette de la commune

Année	Encours global au 31/12/N	Amortissement	Intérêts	Annuité
2025	8 558 527	771 065	191 162	962 227
2026	7 787 462	787 968	166 667	954 635
2027	6 999 494	805 282	143 649	948 931
2028	6 194 212	783 769	121 877	905 646
2029	5 410 443	801 101	103 204	904 305
2030	4 609 342	819 137	85 144	904 281
2031	3 790 206	636 249	67 391	703 640
2032	3 153 957	304 578	59 773	364 351
2033	2 849 379	256 529	57 211	313 740
2034	2 592 850	258 501	54 142	312 643
2035	2 334 349	260 495	50 579	311 074
2036	2 073 854	262 510	45 341	307 851
2037	1 811 344	264 548	39 915	304 463
2038	1 546 796	266 609	34 164	300 773
2039	1 280 187	268 692	28 005	296 697
2040	1 011 495	270 798	21 794	292 592
2041	740 697	175 197	16 386	191 583



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



L'endettement
de la commune

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

L'encours de dette de la commune

L'endettement hérité, une contrainte structurelle majeure

L'encours de dette de la commune s'établit à **8 558 527 €** au 1er janvier 2026, niveau historiquement élevé résultant des emprunts contractés en 2024 (950 000 €) et de l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 € inscrit au BP 2025. Cet héritage d'endettement n'est pas anodin : il conditionne directement et mécaniquement les marges de manœuvre financières de la commune pour les années à venir, et explique en grande partie pourquoi la question fiscale ne souffrait plus aucun report.

Une annuité qui absorbe une part croissante des ressources

L'annuité totale de la dette — capital et intérêts — atteint **932 147 €** en réalisé 2025, et montera à près d'**1 000 000 €** dès 2026 sous l'effet de la montée en charge progressive des emprunts récents. Pour être soutenable, cette annuité doit être intégralement couverte par la **Capacité d'Autofinancement (CAF)** dégagée en section de fonctionnement. Or, comme le montrent les ratios analysés précédemment, la CAF nette d'Épernon s'est effondrée à **-12 422 €** en 2024 et n'atteignait que **20 817 €** en 2025 — des niveaux très largement insuffisants pour faire face à une annuité de près d'un million d'euros.

Le seuil d'alerte franchi — un risque de mise sous tutelle réel

Cette situation — CAF quasi nulle face à une annuité de 1 M€ — n'est pas une simple tension budgétaire : c'est une **situation d'alerte au sens des règles budgétaires applicables aux collectivités locales**. Lorsqu'une commune ne peut plus dégager une épargne brute suffisante pour couvrir ses annuités de dette, elle s'expose à une **saisine de la Chambre Régionale des Comptes et une mise sous tutelle préfectorale**, avec perte partielle de son autonomie budgétaire. Sans le redressement fiscal engagé, Épernon se dirigerait directement vers ce scénario.

780 000 € d'autofinancement obligatoire en 2026

Le Budget Primitif 2026 intègre mécaniquement **780 000 € de virement obligatoire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement**, destinés au seul remboursement du capital de la dette. Ce montant n'est pas une option : il est imposé par la structure du tableau d'amortissement et doit impérativement être couvert par les recettes de fonctionnement, avant même d'envisager le financement du moindre projet d'investissement nouveau.

C'est précisément cette contrainte qui rend la hausse des taux de 20 % non seulement justifiée, mais **inévitabile** : sans elle, la commune n'aurait pas été en mesure de dégager les 780 000 € d'autofinancement nécessaires, condamnant de facto tout investissement et exposant la collectivité au risque de mise sous tutelle.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les recettes réelles de fonctionnement

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Le projet de
budget 2025

Les recettes
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Pour l'exercice 2026, le conseil municipal d'Épernon propose **une hausse des taux d'imposition de 11,3 %** (variation différenciée). Cette décision structurante ne résulte pas d'un facteur isolé, mais d'un faisceau de causes accumulées qui ont progressivement dégradé les équilibres financiers de la commune, et d'une contrainte d'endettement qui ne laissait plus d'autre option :

- une **inflation cumulée** sur les dernières années qui a fortement renchéri les coûts de fonctionnement — énergie, personnel, prestations de service — sans ajustement fiscal en contrepartie ;
- une **épargne brute en net recul**, passée de **11,63 % en 2023** à **8,03 % en 2024**, réduisant mécaniquement la capacité d'autofinancement et la marge disponible pour l'investissement ;
- un **service de la dette qui monte en charge** : l'annuité atteint près de **1 000 000 € en 2026**, et la CAF doit impérativement couvrir les **780 000 €** de remboursement en capital — ce que la commune n'était plus en mesure de garantir avec ses niveaux d'épargne de 2024 et 2025 ;
- un **patrimoine communal** dont l'état nécessite un plan d'entretien et de remise à niveau que la commune n'a pas été en mesure de financer dans les conditions financières des dernières années ;
- et la **nécessité absolue de retrouver un autofinancement suffisant** : sans ce redressement fiscal, la commune franchissait le seuil d'alerte exposant à une saisine de la Chambre Régionale des Comptes et une mise sous tutelle préfectorale.

À ces causes structurelles s'ajoute, comme facteur aggravant, la **minoration de 19,3 % des allocations compensatrices sur locaux industriels** introduite par la LFI 2026, dont la perte nette plafonnée à 2 % des RRF représente **-166 000 €/an** pour la commune — la cerise sur le gâteau d'une situation financière qui appelait de toute façon un redressement urgent.

Les **impôts locaux** progressent de manière régulière sur la période : après un réalisé de **2 171 646 € en 2023** et **2 241 076 € en 2024**, le réalisé provisoire 2025 s'établit à **2 306 158 €**. Pour 2026, la combinaison de la revalorisation des bases (**+0,80 %**) et de la hausse des taux porte la projection à **2 780 000 €**, soit **+20,55 %** par rapport à 2025.

Le **versement EPCI** correspond à l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Par nature, ce montant est **stable à 3 191 452,89 €** sur l'ensemble de la période : il n'évolue qu'en cas de transfert de compétences ou d'équipements, ou de renégociation entre la commune et l'EPCI.

Au total, les **Impôts et Taxes** de la commune sont projetés à **6 281 902 € en 2026**, en hausse de **+7,76 %** par rapport aux **5 829 629 €** réalisés/prévus en 2025. Cette progression est portée quasi exclusivement par la décision de hausse des taux, les autres composantes étant soit stables (versement EPCI), soit en recul (**autres ressources fiscales à 310 449 €, -6,50 %**).

Éléments de contexte fiscal

L'effort fiscal d'Épernon s'établissait à **1,067 en 2024**, stable depuis 2022 et significativement inférieur à la moyenne de la strate (**1,158**). La commune exerçait donc jusqu'ici une **pression fiscale modérée** malgré une richesse fiscale supérieure — un potentiel fiscal de **1 488,29 €/habitant**, soit **+38,37 % au-dessus** de la moyenne des communes comparables. Cette situation lui conférait **une marge de manœuvre fiscale réelle**, jusqu'ici non mobilisée.

La hausse décidée pour 2026 fait usage de cette marge dans un **contexte d'urgence financière avérée**. Elle rapproche l'effort fiscal du niveau moyen des communes comparables, tout en restant dans des proportions qui préservent **l'attractivité fiscale du territoire**. C'est **la seule décision responsable** pour éviter la dégradation irréversible des équilibres financiers de la commune et l'intervention contrainte des autorités de contrôle.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



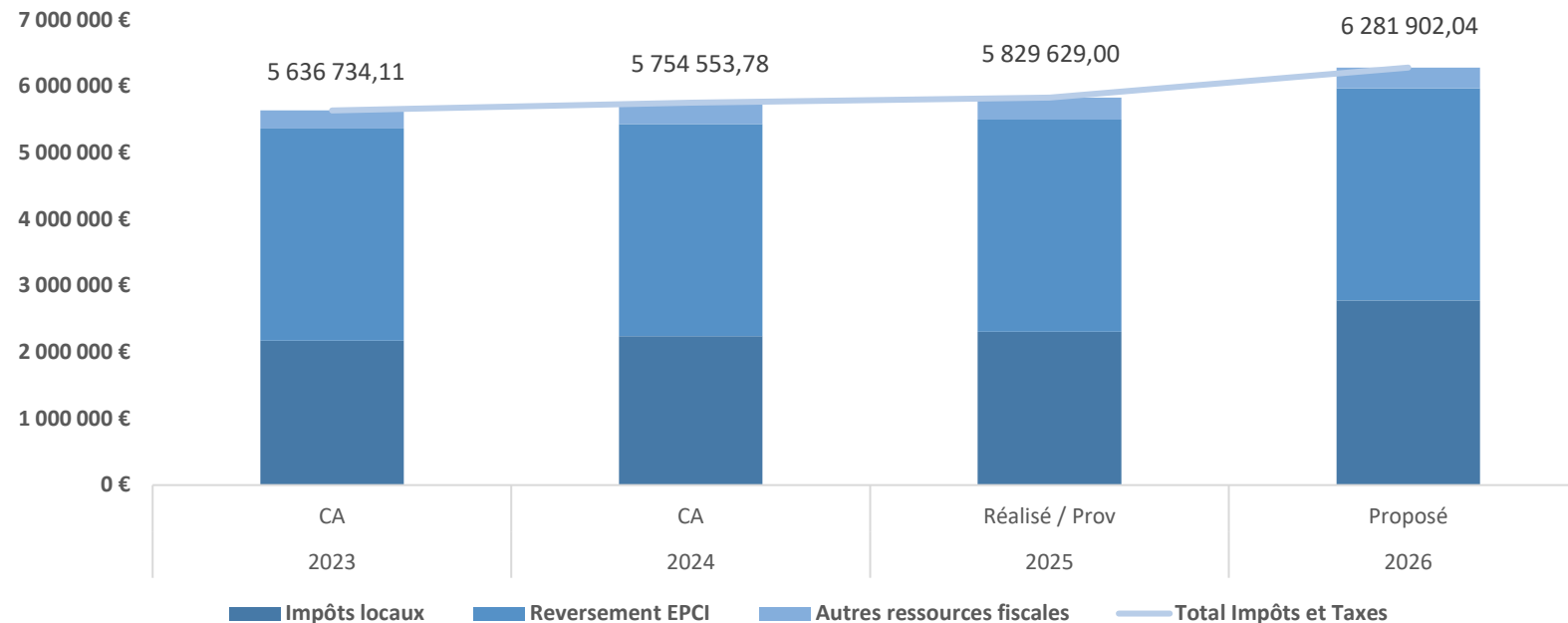
Les recettes réelles de fonctionnement

Rapport d'orientation Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Evolution des impôts et taxes



Année	2023 CA	2024 CA	2025 Réalisé / Prov	2026 Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %
Impôts locaux	2 171 646,00 €	2 241 076,00 €	2 306 158,00 €	2 780 000,00 €	20,55%
Reversement EPCI	3 191 873,89 €	3 191 452,89 €	3 191 452,89 €	3 191 452,89 €	0,00%
Autres ressources fiscales	273 214,22 €	322 024,89 €	332 018,11 €	310 449,15 €	-6,50%
Total Impôts et Taxes	5 636 734,11 €	5 754 553,78 €	5 829 629,00 €	6 281 902,04 €	7,76%



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

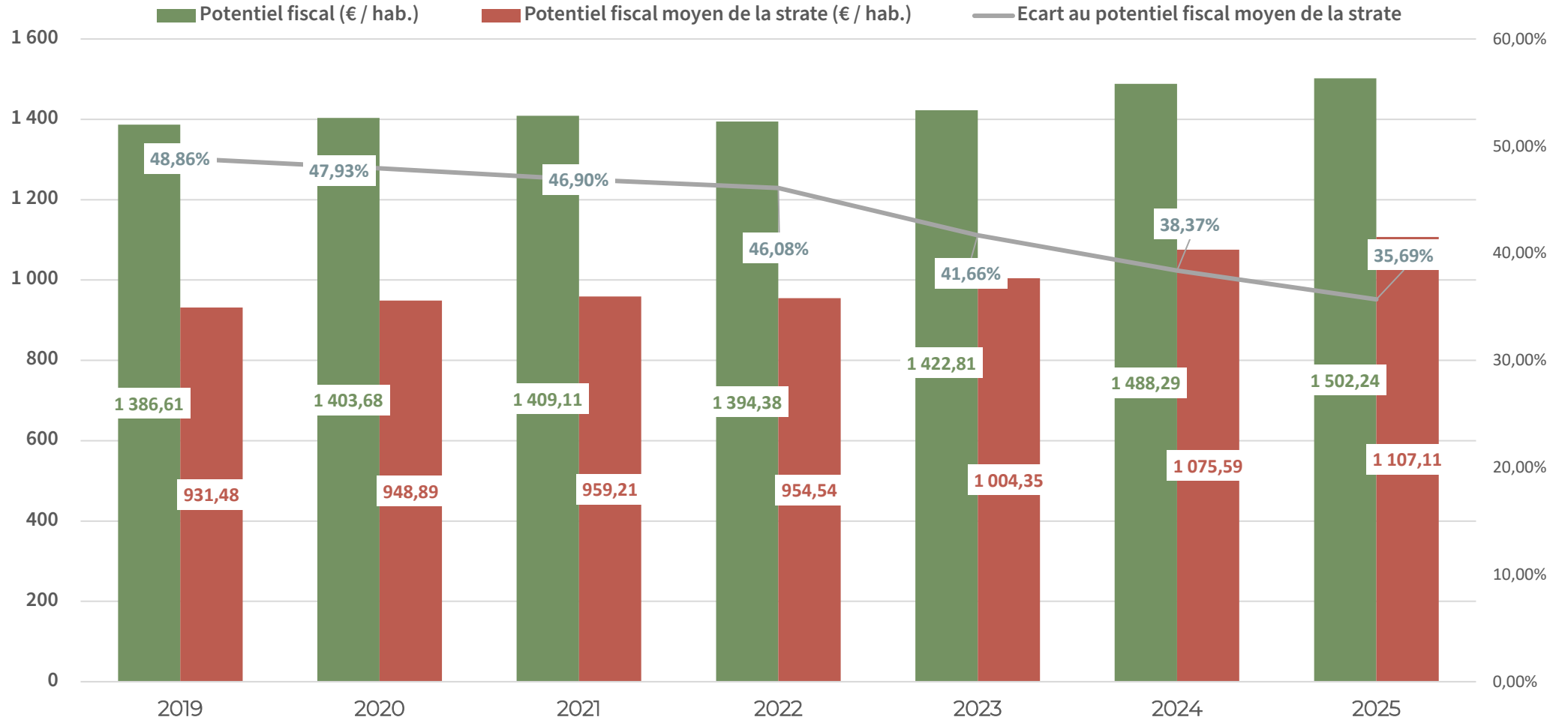
Les ratios
financiers sur
les derniers CA

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Evolution du Potentiel Fiscal de la Commune





ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers sur
les derniers CA

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal mesure la **richesse fiscale théorique** d'une commune, indépendamment des choix de taux opérés par son conseil municipal. Il est calculé en appliquant les taux moyens nationaux de la strate aux bases d'imposition locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises). En d'autres termes, il répond à la question : combien la commune percevrait-elle si elle appliquait les taux moyens pratiqués par les communes de taille comparable ?

Cet indicateur est exprimé en **euros par habitant**, ce qui permet une comparaison objective entre communes de tailles différentes. Plus le potentiel fiscal par habitant est élevé, plus la commune dispose d'une **assiette fiscale riche** — c'est-à-dire de bases d'imposition importantes, liées à la valeur du foncier bâti et à la présence d'activités économiques sur son territoire.

Le potentiel fiscal d'Épernon s'établit à **1 502,24 €/habitant en 2025**, en progression régulière depuis 2019 (**1 386,61 €**), et demeure **nettement supérieur à la moyenne de la strate** (communes de 5 000 à 7 499 habitants : **1 107,11 €/habitant en 2025**), avec un écart favorable de **+35,69 %**. Cet écart, bien que **légèrement en réduction** par rapport aux années antérieures (**48,86 % en 2019**), témoigne d'une **richesse fiscale structurellement supérieure** à celle des communes comparables, liée notamment à la présence d'un tissu industriel significatif sur le territoire. On notera que la réduction progressive de l'écart depuis 2019 résulte principalement d'une **progression plus rapide du potentiel fiscal moyen de la strate** (+18,85 % entre 2019 et 2025) que de celui d'Épernon (+8,34 %), davantage que d'une dégradation propre à la commune.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

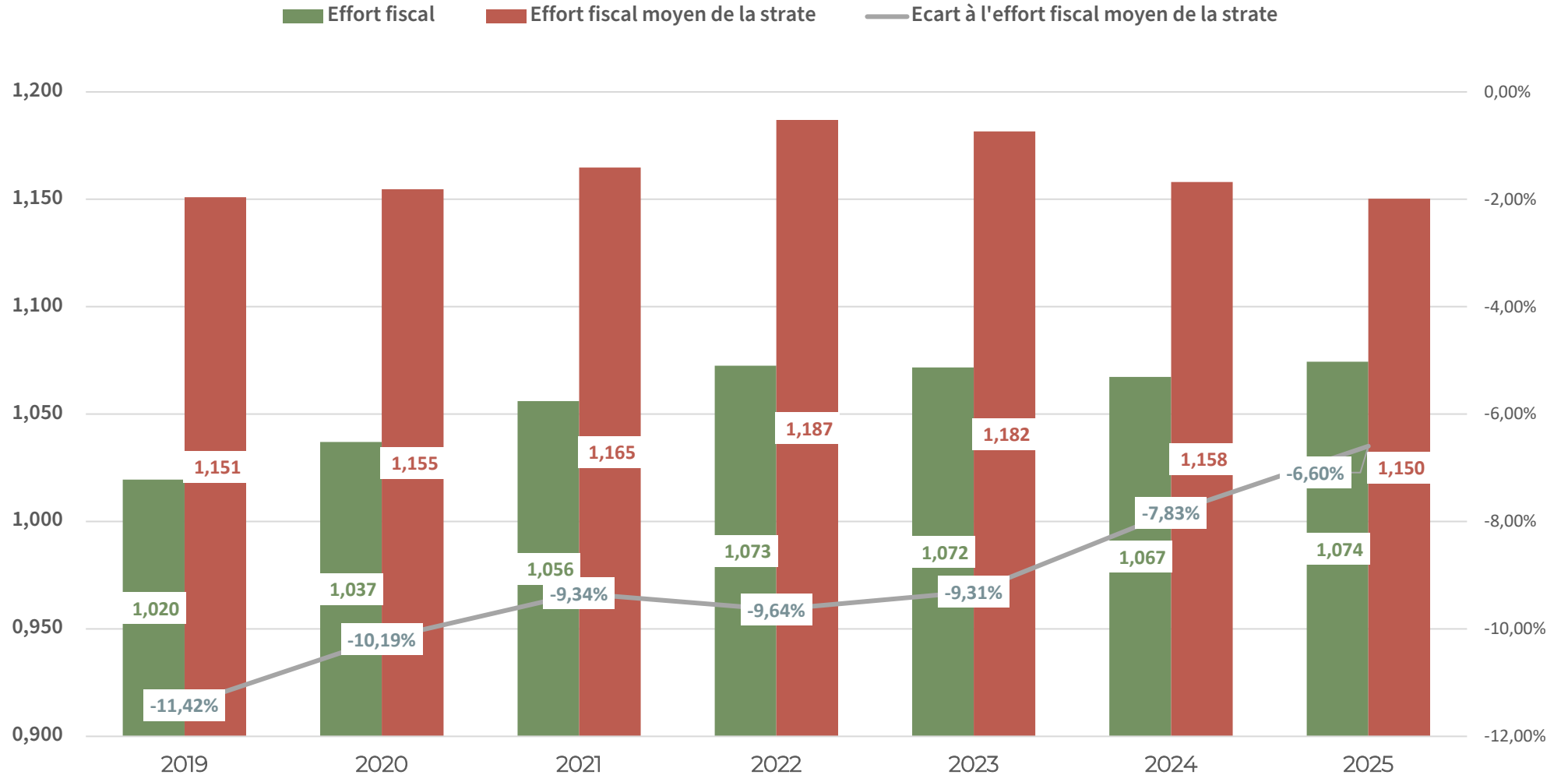
Les ratios
financiers sur
les derniers CA

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Evolution de la pression fiscale de la commune





ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers sur
les derniers CA

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal mesure la **richesse fiscale théorique** d'une commune, indépendamment des choix de taux opérés par son conseil municipal. Il est calculé en appliquant les taux moyens nationaux de la strate aux bases d'imposition locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises). En d'autres termes, il répond à la question : combien la commune percevrait-elle si elle appliquait les taux moyens pratiqués par les communes de taille comparable ?

Cet indicateur est exprimé en **euros par habitant**, ce qui permet une comparaison objective entre communes de tailles différentes. Plus le potentiel fiscal par habitant est élevé, plus la commune dispose d'une **assiette fiscale riche** — c'est-à-dire de bases d'imposition importantes, liées à la valeur du foncier bâti et à la présence d'activités économiques sur son territoire.

Le potentiel fiscal d'Épernon s'établit à **1 502,24 €/habitant en 2025**, en progression régulière depuis 2019 (**1 386,61 €**), et demeure **nettement supérieur à la moyenne de la strate** (communes de 5 000 à 7 499 habitants : **1 107,11 €/habitant en 2025**), avec un écart favorable de **+35,69 %**. Cet écart, bien que **légèrement en réduction** par rapport aux années antérieures (**48,86 % en 2019**), témoigne d'une **richesse fiscale structurellement supérieure** à celle des communes comparables, liée notamment à la présence d'un tissu industriel significatif sur le territoire. On notera que la réduction progressive de l'écart depuis 2019 résulte principalement d'une **progression plus rapide du potentiel fiscal moyen de la strate** (+18,85 % entre 2019 et 2025) que de celui d'Épernon (+8,34 %), davantage que d'une dégradation propre à la commune.



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Les ratios
financiers sur
les derniers CA

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Fiscalité

La hausse des taux décidée pour 2026 repositionne significativement Épernon dans le classement intercommunal.

Avec un effort fiscal estimé entre **1,196 et 1,204**, la commune remonte d'une vingtaine de places, passant d'une position en milieu de classement à un positionnement dans le **premier quart** — entre Gallardon et Saint-Martin-de-Nigelles.

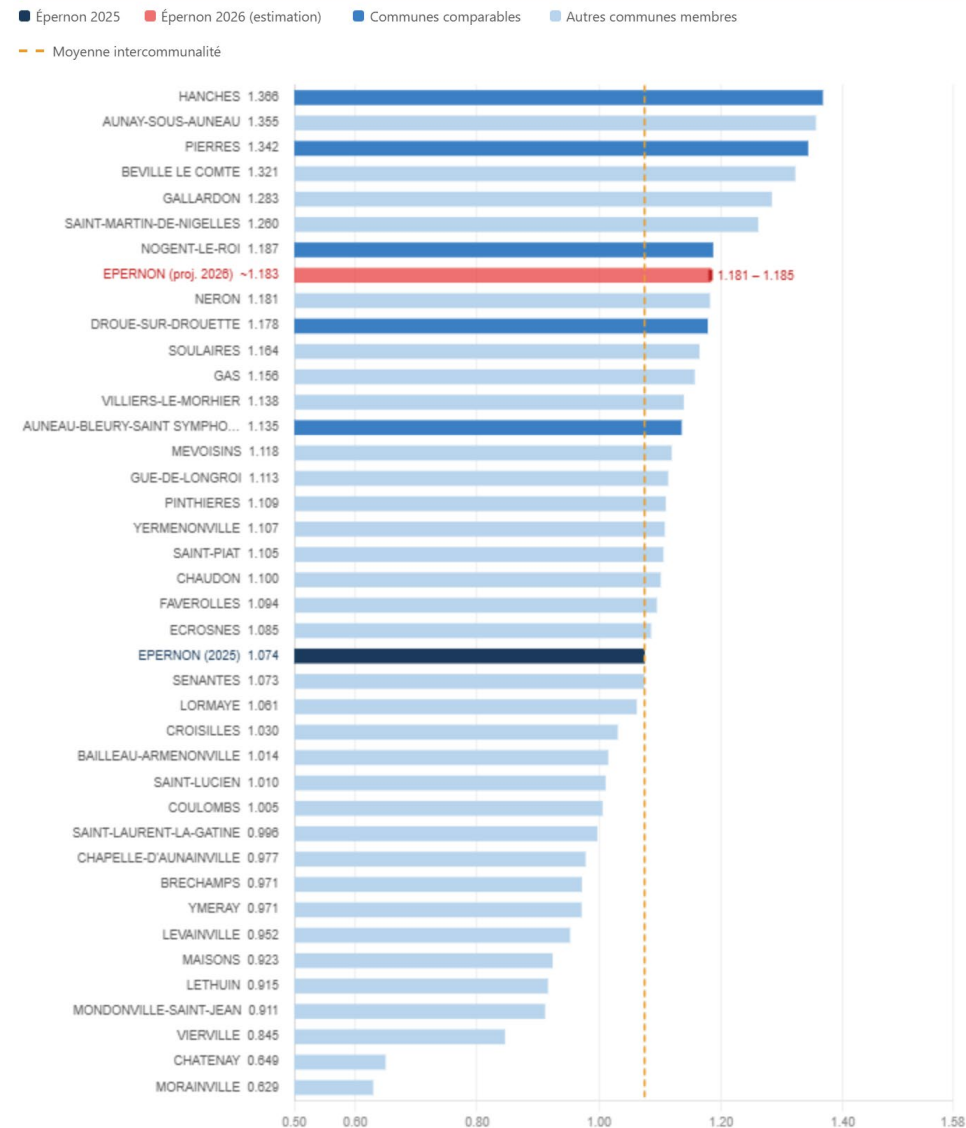
Pour autant, cette hausse ne fait pas d'Épernon la commune la plus fiscalisée de l'intercommunalité. Plusieurs communes restent au-dessus : Hanches, Aunay-sous-Auneau, Pierres ou encore Béville-le-Comte exercent une pression fiscale structurellement plus élevée. La commune **reste en dessous de la moyenne intercommunalité** pour sa ligne 2025, et se rapproche du niveau moyen après la hausse — sans le dépasser.

Ce repositionnement illustre à la fois l'ampleur de la décision prise et la **marge de modération fiscale** dont Épernon avait bénéficié jusqu'ici, en maintenant des taux inférieurs à de nombreuses communes de taille et de richesse comparables.

Effort fiscal — Communauté de Communes

Comparaison 2025 — avec projection 2026 d'Épernon après hausse des taux (estimation)

Fourchette estimée Épernon 2026 après hausse des taux (produit voté : 4 532 138 €) — valeur définitive connue après notification des bases par l'État.





ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les recettes
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La Dotation Globale de Fonctionnement et autres produits versés par l'État ou les collectivités

Les dotations et participations de la commune s'inscrivent en **net recul sur la période** : après 1 709 566 € en 2023 et 1 541 471 € en 2024, le réalisé provisoire 2025 s'établit à 1 632 704 €. Pour 2026, la projection s'établit à **1 370 000 €**, soit une baisse significative de **-16,09 %** par rapport au réalisé provisoire 2025. Cette contraction traduit directement l'impact de la LFI 2026 sur les compensations fiscales versées par l'État.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est la seule dotation communale nationale perçue par Épernon. Son objet est de soutenir les communes rurales en tenant compte de leurs problématiques spécifiques (voirie, superficie, ressources fiscales). Elle fait l'objet d'une légère revalorisation pour 2026, estimée à **+1,77 %** par rapport à 2025, portant son montant projeté à **220 000 €** (contre 216 180 € en réalisé provisoire 2025).

Les autres dotations et participations s'établissent en revanche à **1 150 000 €** en 2026, en recul marqué de **-18,82 %** par rapport aux 1 416 524 € de 2025. Leur principale composante est la compensation versée par l'État au titre de l'abattement de 50 % appliqué aux valeurs locatives des locaux industriels (taxe foncière sur les propriétés bâties et CFE), mis en place dans le cadre de la réforme des impôts de production de 2021. Cette recette représente un poste significatif dans les ressources de la commune et constitue le principal facteur de la baisse projetée pour 2026.

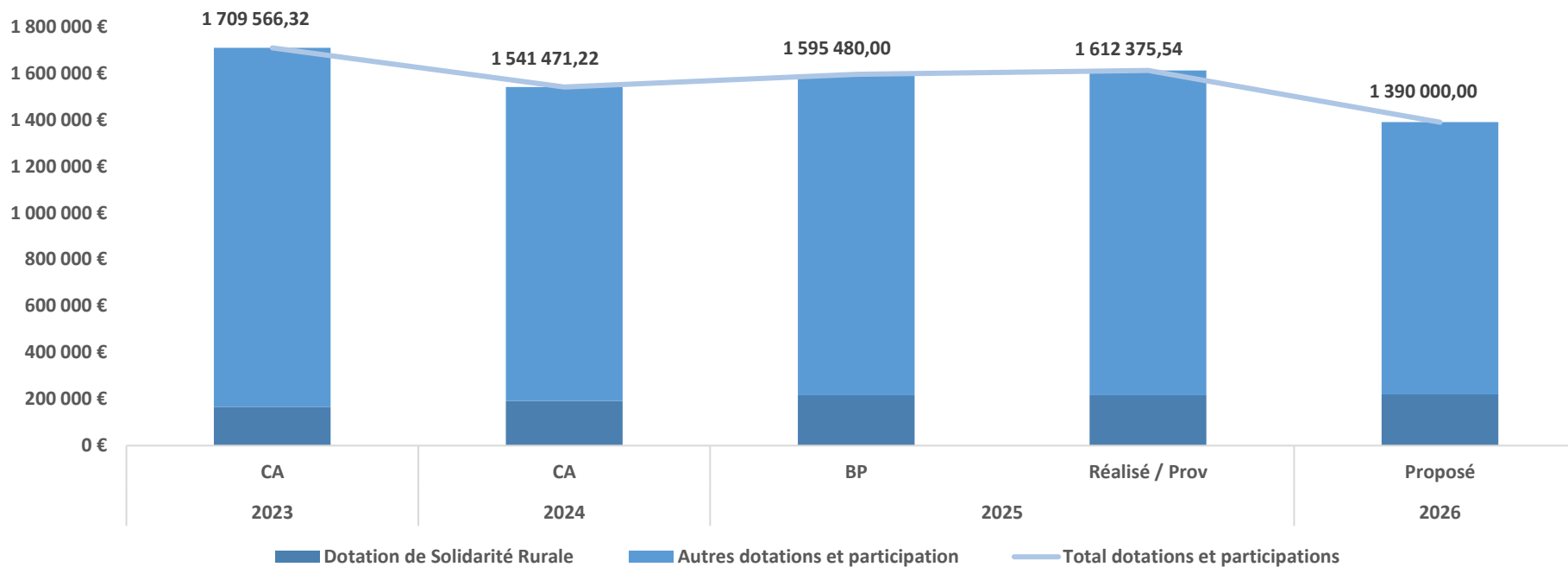
Point de vigilance — LFI 2026 : cette compensation a failli être amputée de 25 % dès 2026 dans le projet de loi de finances initial. Après arbitrage parlementaire, la réduction finalement retenue par l'article 129 de la LFI 2026 est de **19,3 % au niveau national**, avec un mécanisme de plafonnement à **2 % des recettes réelles de fonctionnement**, qui limite l'impact pour les communes dont les pertes brutes excèdent ce seuil. Pour Épernon, dont l'allocation compensatrice s'élève à 1 081 292 €, la **perte nette plafonnée est définitivement arrêtée à -166 000 €/an**, et se traduira concrètement dans les versements à compter de 2027. Ce montant est d'ores et déjà intégré dans les projections 2026 présentées dans ce document.

Au-delà de 2026, ce risque demeure structurel : si de nouveaux ajustements venaient à être décidés en LFI 2027 ou ultérieurement — ce que l'histoire récente des variables d'ajustement rend plausible — la commune pourrait se voir privée d'une part croissante de cette compensation, pouvant atteindre **250 000 à 300 000 € de perte cumulée** sur les prochains exercices. Ce risque doit être pleinement intégré dans les hypothèses de prospective financière à moyen terme.



La Dotation Globale de Fonctionnement et autres produits versés par l'État ou les collectivités

Évolution des Dotations et Participations



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2025 Réalisé / Prov	2026 Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %
Dotation de Solidarité Rurale	165 036,00 €	192 132,00 €	216 180,00 €	216 180,00 €	220 000,00 €	1,77%
Autres dotations et participation	1 544 530,32 €	1 349 339,22 €	1 379 300,00 €	1 396 195,54 €	1 170 000,00 €	-16,20%
Total dotations et participations	1 709 566,32 €	1 541 471,22 €	1 595 480,00 €	1 612 375,54 €	1 390 000,00 €	-13,79%



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



Les recettes
réelles de
fonctionnement

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Synthèse des recettes de fonctionnement

Le total des **recettes réelles de fonctionnement** est projeté à **8 410 202 € en 2026**, en hausse de **+1,84 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**8 257 976 €**). Cette progression modérée masque en réalité **des évolutions contrastées** entre les composantes : la hausse de la fiscalité locale — portée par la décision de hausse des taux — compense partiellement le recul marqué des dotations et participations, lui-même lié aux effets de la LFI 2026 sur les compensations fiscales de l'État.

Il convient de noter que les RRF avaient légèrement reculé entre 2023 et 2024 (**-212 838 €**), avant de se redresser en 2025. Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs en partie non récurrents : droits de mutation liés à l'activité immobilière, recettes supplémentaires liées à la reprise d'activité des Prairiales, variation des dotations et participations — notamment la Dotation de Solidarité Rurale et les compensations d'exonérations de taxe foncière versées par l'État. Ces éléments, en partie non reconductibles, justifient une approche prudente dans la projection 2026.

Évolution des principales composantes

La **fiscalité locale (chapitre 731)** constitue le premier poste avec **3 049 802 € projetés en 2026**, en hausse de **+16,34 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**2 621 401 €**). Cette progression significative est directement portée par la décision du conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition, conjuguée à la revalorisation des bases fiscales estimée à **+0,80 %**.

Les **impôts et taxes (chapitre 73)** s'établissent à **3 232 100 € en 2026**, en légère progression de **+0,74 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**3 208 228 €**). Ce chapitre, qui regroupe notamment les allocations compensatrices, intègre l'impact de la **minoration des compensations sur locaux industriels** introduite par la LFI 2026.

Les **dotations et participations (chapitre 74)** s'établissent à **1 390 000 €**, en recul marqué de **-13,79 %** par rapport aux **1 612 375 €** de 2025, pour les raisons détaillées dans la section précédente.

Les **recettes d'exploitation (chapitres 70 et 75)** sont projetées à **703 300 € en 2026**, en recul de **-5,52 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**744 370 €**). Le chapitre 70 — Produits des services, du domaine et ventes diverses — regroupe les recettes liées aux services rendus directement par la commune : redevances culturelles, droits d'enseignement, concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, forfait post-stationnement et diverses mises à disposition. Il convient de préciser que la compétence périscolaire est exercée par la communauté de communes et non par Épernon : les recettes correspondantes ne transitent pas par le budget communal, même si la dénomination comptable peut y faire référence. Le chapitre 75 — Autres produits de gestion courante — comprend essentiellement les revenus des immeubles et divers produits de gestion courante.

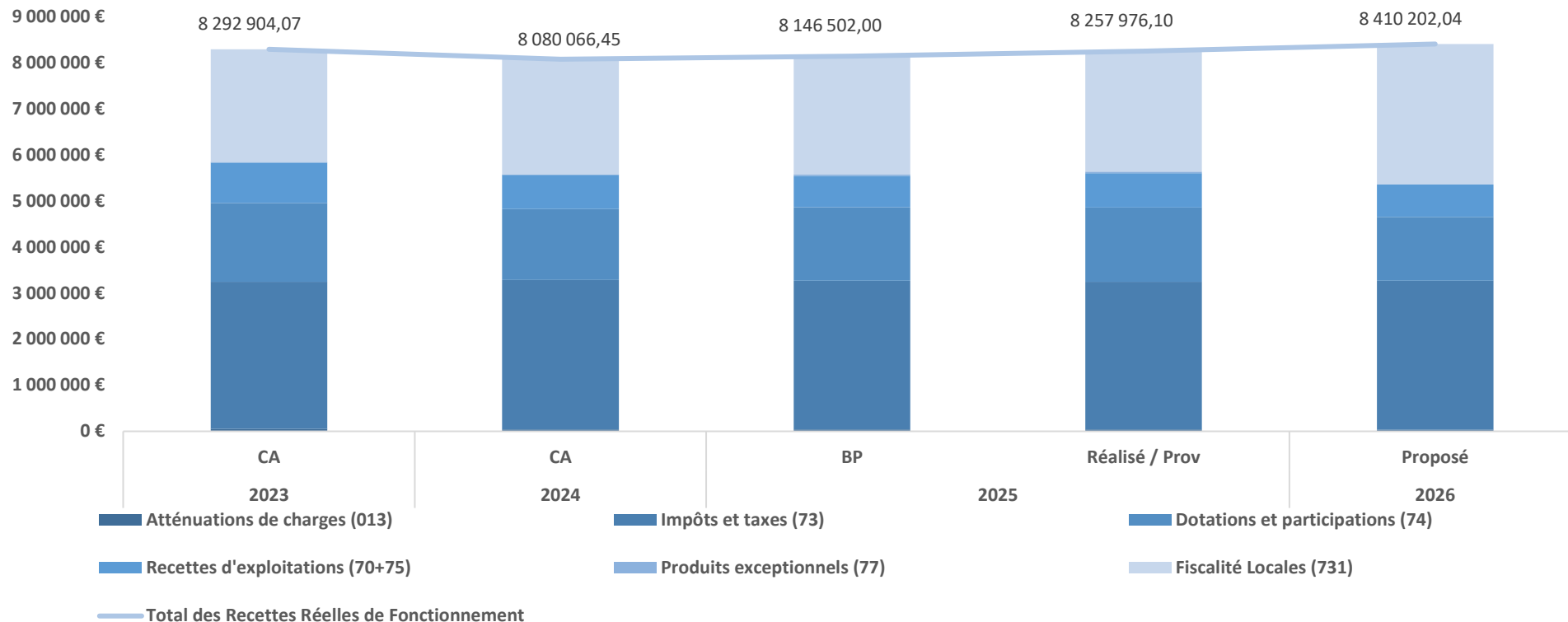
Les **atténuations de charges (chapitre 013)** sont projetées à **35 000 € en 2026**, en recul de **-9,59 %** par rapport au réalisé provisoire 2025 (**38 711 €**), dans l'hypothèse d'une stabilisation des arrêts maladie.

Les **produits exceptionnels (chapitre 77)** ne font l'objet d'aucune projection en 2026 (0 €, contre **32 891 € en 2025**), conformément à une approche prudente excluant par construction les recettes non récurrentes.



Synthèse des recettes de fonctionnement

Evolution des Recettes Réelles de Fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	Réalisé / Prov	2026 Proposé	Prop 2026 / Réalisé 2025 %
Atténuations de charges (013)	51 377,73 €	40 791,33 €	39 000,00 €	38 710,50 €	35 000,00 €	-9,59%
Impôts et taxes (73)	3 197 559,89 €	3 246 018,89 €	3 232 150,00 €	3 208 227,89 €	3 232 100,00 €	0,74%
Fiscalité Locales (731)	2 439 174,22 €	2 508 534,89 €	2 565 000,00 €	2 621 401,11 €	3 049 802,04 €	16,34%
Dotations et participations (74)	1 709 566,32 €	1 541 471,22 €	1 595 480,00 €	1 612 375,54 €	1 390 000,00 €	-13,79%
Recettes d'exploitations (70+75)	873 639,20 €	743 214,24 €	683 855,00 €	744 370,24 €	703 300,00 €	-5,52%
Produits exceptionnels (77)	21 586,71 €	35,88 €	31 017,00 €	32 890,82 €	0,00 €	-100,00%
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement	8 292 904,07 €	8 080 066,45 €	8 146 502,00 €	8 257 976,10 €	8 410 202,04 €	1,84%



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



La section investissement

**Rapport
d'orientation
Budgétaire**

31/03/2026



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



Le projet de
budget 2025

Les
investissements
de la commune

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont projetées à **1 711 819 €** en 2026, en recul très marqué par rapport au réalisé provisoire 2025 (3 192 829 €) et au BP 2025 (3 558 920 €). Cette baisse reflète avant tout l'achèvement des grands chantiers engagés sur la période précédente plutôt qu'un désengagement de la commune en matière d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **931 819 €** en 2026. Ce montant doit cependant être analysé avec précision : **158 000 €** correspondent à des **restes à réaliser 2025**, c'est-à-dire des dépenses engagées juridiquement sur l'exercice précédent mais dont le paiement interviendra en 2026.

La capacité d'investissement réellement disponible pour de nouvelles opérations s'établit donc à **773 000 €**. Ce montant, bien que modeste au regard des exercices précédents, devra être mobilisé avec sélectivité, la commune devant par ailleurs conserver des réserves suffisantes pour faire face aux aléas d'exécution et préserver sa trésorerie.

Le remboursement du capital de la dette atteint **780 000 €** en 2026, en légère progression par rapport au réalisé 2025 (735 970 €), traduisant la montée en charge normale du service de la dette liée aux emprunts contractés ces dernières années.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont projetées à **1 711 819 €** en 2026, en équilibre avec les dépenses. Leur structure appelle plusieurs précisions importantes.

Les subventions, FCTVA et taxe d'aménagement s'élèvent à **970 778 €**, dont une part significative est constituée de **restes à réaliser** reportés de 2025 : **696 000 €** de subventions non encore encaissées, liées pour l'essentiel aux opérations des Prairiales, auxquels s'ajoutent **250 000 €** au titre du FCTVA et **10 000 €** de taxe d'aménagement. Ces recettes sont donc en grande partie déjà acquises juridiquement — elles correspondent à des droits ouverts sur des opérations passées — et non à des ressources nouvelles à mobiliser.

Aucun emprunt n'est inscrit en recettes pour 2026 (0 €, contre 1 000 941 € en réalisé provisoire 2025), ce qui constitue un signal fort de gestion prudente et confirme la volonté de la commune de ne pas alourdir davantage son encours de dette, dans un contexte où la capacité de désendettement se redresse.

Le **virement de la section de fonctionnement** s'établit à **1 120 000 €**, dont **780 000 €** sont directement affectés au remboursement du capital de la dette — il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie nouveau mais assure l'équilibre comptable entre les deux sections. Le solde, soit **340 000 €**, constitue le financement propre disponible pour abonder les dépenses d'équipement.

Le **solde de la section investissement** est nul en 2026 par construction budgétaire, après un déficit de -378 959 € en réalisé provisoire 2025, lui-même lié au report des restes à réaliser évoqués ci-dessus.



La section d'investissement

Année	2023	2024	2025		2026
	CA	CA	BP	Réalisé / Prov	Proposé
Dépenses d'équipement	2 233 398,63 €	2 174 044,14 €	2 818 919,92 €	2 456 859,01 €	931 818,53 €
Remboursement du capital de la dette et caution	647 584,98 €	660 913,45 €	740 000,00 €	735 970,19 €	780 000,00 €
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	2 880 983,61 €	2 834 957,59 €	3 558 919,92 €	3 192 829,20 €	1 711 818,53 €
Subvention / FCTVA / Taxe d'aménagement	798 943,04 €	770 005,87 €	1 529 268,56 €	795 256,22 €	970 778,00 €
Emprunt et cautions	855,02 €	950 530,29 €	1 000 000,00 €	1 000 941,41 €	0,00 €
Virement de la section fonctionnement	219 701,88 €	563 189,83 €	1 378 764,71 €	1 366 785,45 €	1 120 000,00 €
Solde section investissement	2 021 812,13 €	199 810,75 €	-349 113,35 €	-349 113,35 €	-378 959,47 €
TOTAL Recettes réelles d'investissement	3 041 312,07 €	2 483 536,74 €	3 558 919,92 €	2 813 869,73 €	1 711 818,53 €
SOLDE	160 328 €	-351 421 €	0 €	-378 959 €	0 €

La section d'investissement un héritage déficitaire structurel

La lecture du tableau d'investissement sur la période appelle une attention particulière sur un élément souvent mal compris mais fondamental pour comprendre la situation réelle de la commune en 2026.

Un déficit d'investissement hérité et reporté

Le solde de la section d'investissement affiche **-378 959 €** en réalisé provisoire 2025, après déjà **-351 421 €** en 2024. Ce solde négatif n'est pas le résultat d'un déséquilibre budgétaire entre les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice lui-même : il correspond à la **prise du résultat déficitaire de la section de fonctionnement** des exercices précédents, reporté en investissement conformément aux règles comptables de la M14.

Concrètement, cela signifie que la commune **traîne** d'un exercice sur l'autre un déficit accumulé qui vient mécaniquement amputer les ressources disponibles en section d'investissement. Pour 2026, ce déficit reporté de **-378 959 €** est intégré dans les recettes d'investissement sous forme de solde négatif, réduisant d'autant les marges de manœuvre réelles pour financer de nouveaux projets. C'est un **héritage financier direct des exercices déficitaires précédents**, et non une décision de la nouvelle équipe.



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

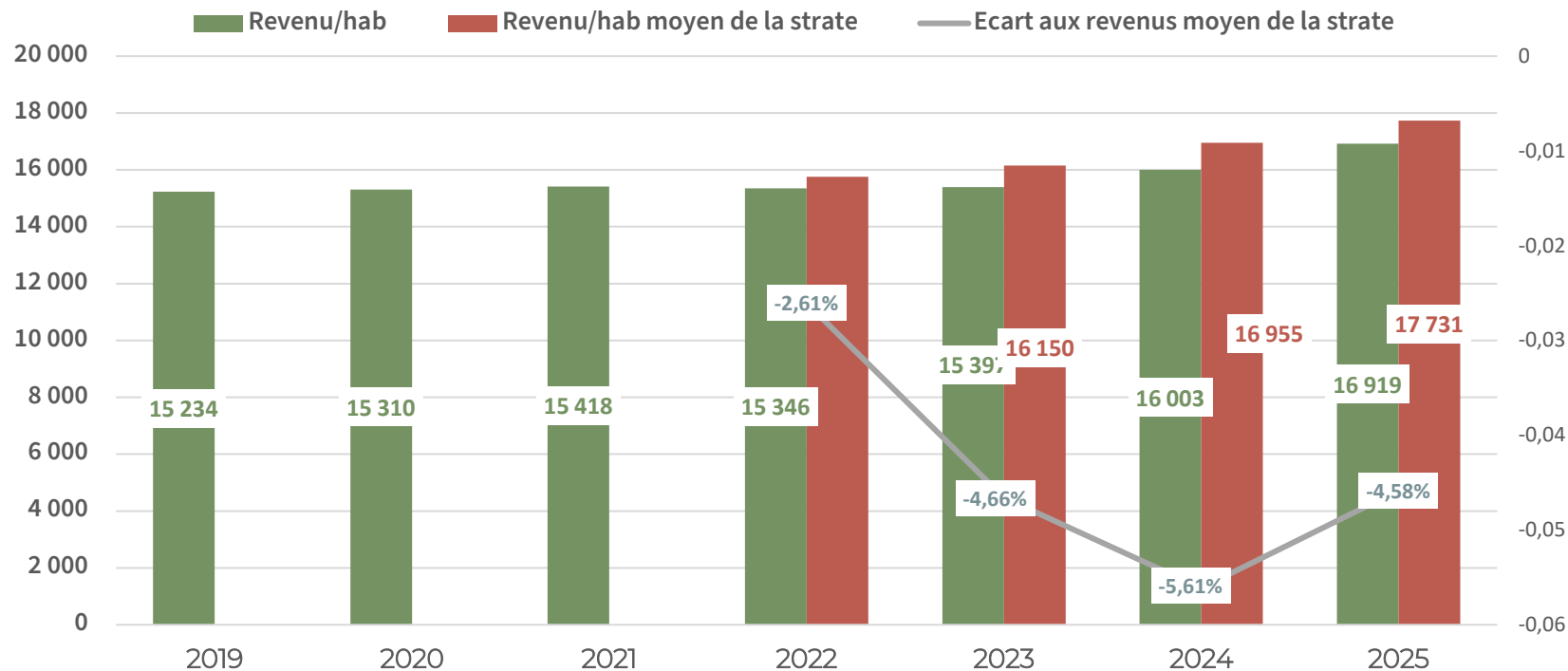
Synthèse des
ratios

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Ratios supplémentaires

Evolution du Revenu/hab de la commune (annuel)



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population INSEE	5 592	5 617	5 659	5 701	5 669	5 615	5 574
Variation Nb INSEE	0	25	42	42	-32	-54	-41
Variation % INSEE		0,45%	0,75%	0,74%	-0,56%	-0,95%	-0,73%
Nombre de bénéficiaires aides au logement	876	869	897	753	706	682	2 960
Variation Nb APL		-7	28	-144	-47	-24	2 278
Variation % APL		-0,80%	3,22%	-16,05%	-6,24%	-3,40%	334,02%



Ratios supplémentaires

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



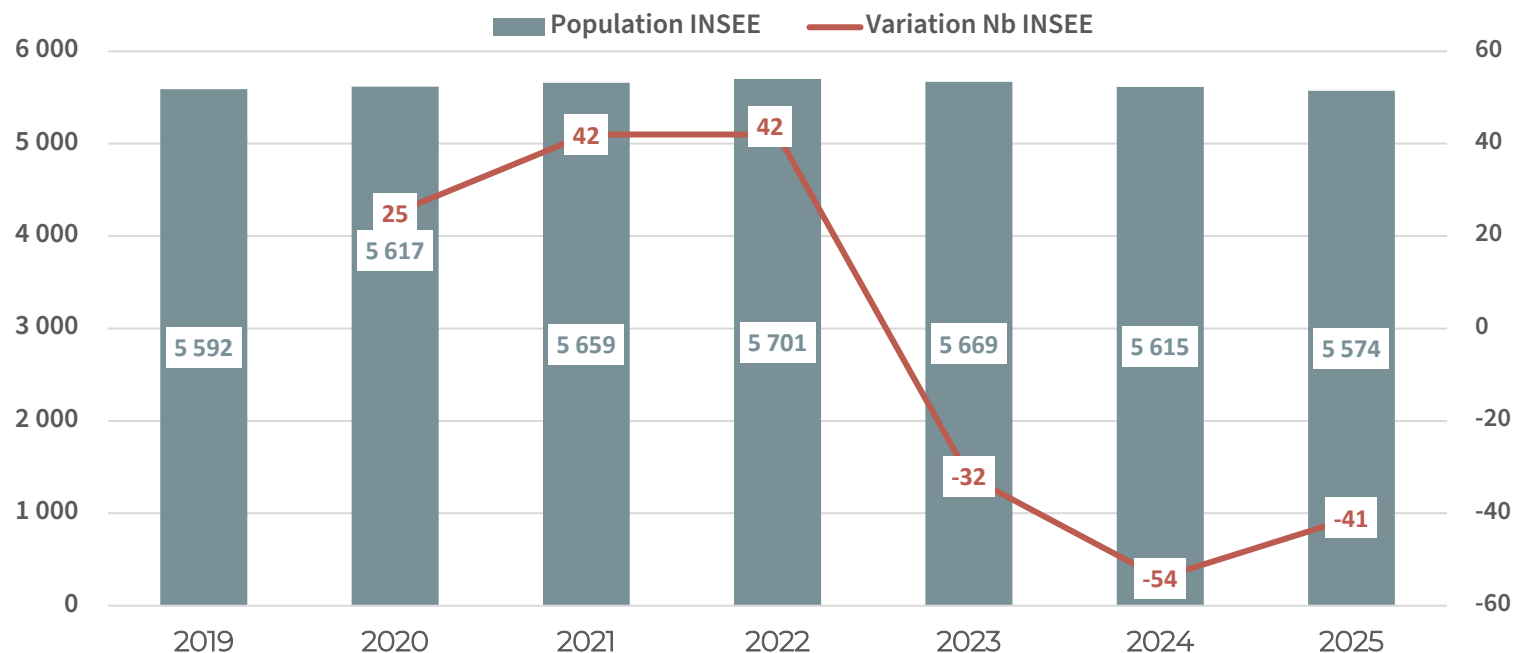
Les ratios
d'analyse
financière

Synthèse des
ratios

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026

Evolution Population INSEE

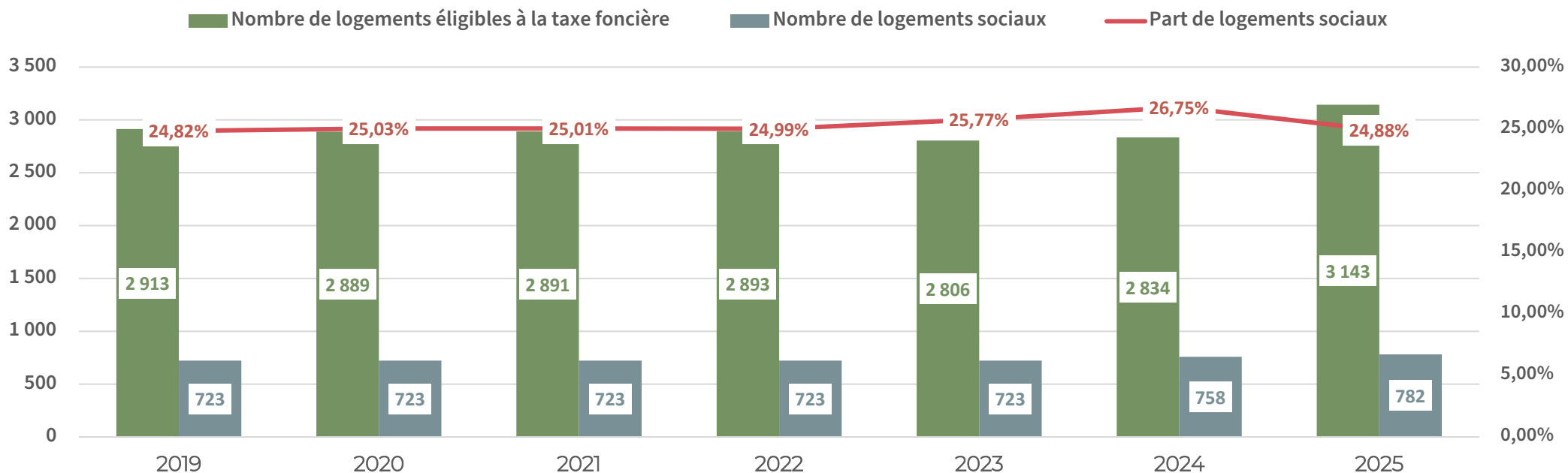


Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de logements éligibles à la taxe foncière	2 913	2 889	2 891	2 893	2 806	2 834	3 143
<i>Variation Nb</i>		-24	2	2	-87	28	309
<i>Variation %</i>		-0,82%	0,07%	0,07%	-3,01%	1,00%	10,90%
Nombre de logements sociaux	723	723	723	723	723	758	782
<i>Variation Nb</i>		0	0	0	0	35	24
<i>Variation %</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,84%	3,17%
<i>Part de logements sociaux</i>	24,82%	25,03%	25,01%	24,99%	25,77%	26,75%	24,88%



Ratios supplémentaires

Evolution du nombre de logements éligibles à la taxe d'habitation et logements sociaux



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de logements éligibles à la taxe foncière	2 913	2 889	2 891	2 893	2 806	2 834	3 143
<i>Variation Nb</i>		-24	2	2	-87	28	309
<i>Variation %</i>		-0,82%	0,07%	0,07%	-3,01%	1,00%	10,90%
Nombre de logements sociaux	723	723	723	723	723	758	782
<i>Variation Nb</i>		0	0	0	0	35	24
<i>Variation %</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,84%	3,17%
Part de logements sociaux	24,82%	25,03%	25,01%	24,99%	25,77%	26,75%	24,88%

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



Les ratios
d'analyse
financière

Synthèse des
ratios

Rapport
d'orientation
Budgétaire

31/03/2026



ÉPERNON

www.ville-epernon.fr



Conclusion

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte municipal particulier. À la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu en mars 2026, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions dans un calendrier contraint, ne permettant pas d'engager dès ce premier exercice une refonte complète des orientations de la commune.

Le Budget Primitif 2026 présentera de ce fait un **caractère de continuité sur la section de fonctionnement** : il est construit dans le prolongement des équilibres de l'exercice précédent, en intégrant les contraintes de la LFI 2026 et la hausse des taux d'imposition nécessaire à la préservation de la capacité d'autofinancement. La **section d'investissement a en revanche fait l'objet d'un travail d'arbitrage par la nouvelle équipe**, qui a souhaité s'approprier dès à présent les orientations en matière d'équipement et de projets structurants pour le territoire.

Les orientations de fonctionnement seront approfondies et précisées dans le cadre du **Budget Supplémentaire prévu à l'automne 2026**, qui constituera le premier acte budgétaire pleinement porté par l'équipe élue et traduira l'ensemble de ses priorités pour les six prochaines années.

Rapport
d'orientation
budgétaire

31/03/2026